

# Parlements et parlementaires dans les médias

Actes du colloque du 08 février 2023



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
MOT D'ACCUEIL	5
PRÉSENTATION DES DEUX THÉMATIQUES DÉVELOPPÉES, DES ORATRICES ET DES ORATEURS	8
Première thématique : Rendre compte de l'activité parlementaire dans les médias	8
Seconde thématique : L'activité parlementaire face aux médias sociaux	9
PREMIÈRE THÉMATIQUE : RENDRE COMPTE DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE DANS LES MÉDIAS	11
SECONDE THÉMATIQUE : L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE FACE AUX MÉDIAS SOCIAUX	22
DÉBAT AVEC LES PARLEMENTAIRES	41

Les parlements et les parlementaires sont de plus en plus sous le feu des médias. Les réseaux sociaux ont encore développé ce phénomène. Des déclarations sont parfois exagérément amplifiées, déformées ou sorties de leur contexte. Mise ainsi sous pression des observateurs, l'action politique semble privilégier l'immédiateté, plutôt que la réflexion et le dialogue.

En même temps, des initiatives sont prises pour que le travail législatif soit davantage mis en lumière et correctement décrypté. Ces dernières contribuent ainsi à une meilleure compréhension auprès d'une opinion publique devenue méfiante ou désorientée, tandis que la transparence démocratique s'en trouve du coup valorisée.

Organisée le 8 février 2023, de 9h à 13h, la matinée de conférences «Parlements et parlementaires dans les médias » a approfondi cette thématique. Son programme a été établi en collaboration avec l'ULB et son Centre d'études de la vie politique, dans le cadre de la convention de partenariat que le parlement entretient avec cette université depuis 2014.

**M. Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir de vous accueillir dans ce Parlement. Nous aborderons la relation complexe entre les parlements, les parlementaires et les médias.

Dans un entretien que j'ai récemment accordé au journal «*Le Soir*», j'ai indiqué regretter une course effrénée à l'information et au flux tendu. J'ai également expliqué que la communication politique se drapait souvent d'une très grande brutalité et j'ai insisté sur le fait que les réseaux sociaux, en particulier, sont révélateurs – mais pas nécessairement un stimulateur – de cette brutalité. J'ai par ailleurs souligné que l'immédiateté a un énorme pouvoir sur la réflexion et sur l'unilatéralité des points de vue. Sur le plan sémantique, on perçoit d'ailleurs bien la différence entre «média» et «immédiat». L'intermédiation n'est plus nécessairement assurée et la confrontation respectueuse est abandonnée au profit d'une superposition de points de vue.

J'ai eu l'occasion de répéter ces regrets lors de la remise des prix du journalisme de notre Parlement, le 11 janvier dernier. Les deux lauréats, Ioanna Gimnopoulou pour la presse photo et Olivier Bailly pour la presse écrite, avaient pris le parti de la distance: ils préféreraient s'inscrire dans un temps long, ce qui n'est pas donné à tout le monde.

La distance et le recul sont les maîtres-mots que nous nous efforcerons d'appliquer ce matin, en prenant le temps de réfléchir à ces rapports compliqués entre les parlements, les parlementaires et les médias.

Pourtant, il y a déjà un point commun intéressant à ce trio. En l'occurrence, chaque composante de ce trio, à sa manière et toujours de façon contestable, joue un rôle vital dans l'exercice démocratique. Les deux premières composantes représentent les intérêts des citoyens et elles sont censées prendre des décisions importantes pour le bien-être de la société. En même temps, elles doivent exposer aux médias ces décisions, se soumettre au prisme du défi critique, de l'éthique, de la transparence et de la responsabilisation accrue. Mais elles peuvent aussi se sentir mal à l'aise.

La couverture médiatique d'un travail quelconque, pas seulement le travail parlementaire, peut parfois donner lieu à un sentiment d'incompréhension, en raison des biais de communication. Elles peuvent se sentir dévalorisées. Les télévisions, la radio, la presse écrite, les réseaux sociaux sont parfois perçus comme sensationnalistes ou partiaux. Certains sont parfois jetés en pâture, sans discernement, ce qui cause de grands soucis et ébranle la confiance des uns envers les autres.

Le monde journalistique lui-même se penche depuis longtemps sur les tourments qui guettent cette relation entre la démocratie parlementaire et les médias. J'ai effectué un travail de recherche qui m'a amené à découvrir une déclaration publiée dans «*Public*

*Opinion*» en 1922 déjà: Walter Lippmann, une grande figure du journalisme américain, un libéral au sens noble et même politique du terme, disait: «La presse ne peut pas remplacer les institutions politiques. Le journalisme n'a pas fonction de prendre des décisions politiques.» Il ajoutait que le journalisme peut cependant être un instrument d'une démocratie qui fonctionne mal et avoir un pouvoir destructeur pour la société lorsqu'il se concentre sur les éléments superficiels et les sensations, plutôt que sur les questions fondamentales.

Nous sommes bien d'accord: les députés ont évidemment un devoir de publicité de leurs actes à l'égard des médias et, à travers eux, des citoyens. La sincérité, le sens des responsabilités et de la déontologie sont des obligations que les acteurs politiques se doivent d'honorer.

La question concerne aussi la portée et les limites, parce que l'exercice n'est pas simple. La conférence des présidents des assemblées parlementaires européennes, qui s'est tenue à La Haye, les 24 et 25 juin 1994, avait pour titre «*Les médias comme facteur de pouvoir dans la politique*». Je vous en cite un extrait, révélateur de l'obsolescence de la pensée de l'époque et de l'intérêt de la relire aujourd'hui: «Comme le parlement a, en outre, perdu beaucoup de son pouvoir au profit des technocrates, il est devenu moins passionnant pour les médias. Du reste, les événements parlementaires répondent rarement aux critères qui déterminent principalement si un fait politique est digne d'être rapporté: sa valeur d'actualité et son contenu dramatique, son pouvoir de divertissement et son degré de personnalisation.» Le texte du rapport dit encore que «toute mise en perspective disparaît au profit de la mise en scène.» Dans ce même rapport apparaît également que, sous la pression du marché publicitaire, «pour rester concurrentiel, un journaliste doit souvent manquer à son devoir d'information. Son journalisme "d'investigation" se réduit alors à une chasse au sensationnel. Ce faisant, les journalistes sapent eux-mêmes les fondements de leur statut de "quatrième pouvoir". En tant que bien de consommation, l'information est sélectionnée par des rédactions de moins en moins au fait de la politique.» Dans la suite, on peut lire que, «s'il est rare qu'elles avantagent ou défavorisent encore des hommes ou des partis politiques, elles n'en diffusent pas pour autant une information que l'on peut qualifier de plus objective. Au contraire, les rédactions a-politiques ne s'intéressent plus guère à la politique. Or, cette aversion pour la politique risque de se transmettre à l'opinion publique.» Ce texte montre déjà la présence d'une méfiance consommée.

Ensuite, j'ai effectué une recherche à propos d'Edwy Plenel qui ne peut pas être considéré comme l'apologiste de l'institution. Son esprit critique m'amène à réfléchir à la manière dont le politique peut réfléchir à ses relations au journalisme: «Le journalisme ne doit pas être réduit à la recherche du *buzz* ou au règne de l'émotion. Le journaliste doit garder cette distance critique envers les sujets qu'il couvre et se concentrer sur les faits en réfutant la tentation du sensationnel.»

Il convient donc de réfléchir aux conséquences de la désintermédiation de l'information par le biais des réseaux sociaux et ses répercussions sur le travail tant journalistique que parlementaire en termes de qualité démocratique.

Zara Nazarian, secrétaire générale de l'Union internationale de la presse francophone (UPF), a dénoncé la course aux clics lors des 48<sup>e</sup> assises qui se sont tenues il y a deux ans: «En essayant de commercialiser son média, de le rendre plus visible, voire, pour certains, en déclenchant

un nombre plus important de clics ou de "J'aime", certains vont souvent se permettre des choses uniquement pour attirer l'attention sans avoir un réel contenu derrière. D'autres encore se permettent de se servir des réseaux sociaux pour se cacher derrière l'émotion, c'est-à-dire pour inonder l'espace médiatique par des émotions pour cacher les faits réels.»

Cela ne concerne pas seulement le journalisme, cela concerne aussi le politique. Quoi qu'il en soit, si les parlements et les parlementaires sont essentiels au bon fonctionnement de nos démocraties et de nos sociétés, les médias ne le sont pas moins.

Il est donc primordial que les deux collaborent de manière efficace afin de garantir la santé de la démocratie, surtout lors d'événements comme ceux qui sont survenus au Capitole ou, plus récemment, au Brésil, et où la démocratie parlementaire en tant que telle est mise en cause.

Je n'entends pas le terme «collaboration» au sens de l'entre-deux-guerres, où les journalistes devenaient en quelque sorte les «compagnons de route», les «chantres apologetiques» ou les «valets» des élus. La liberté de la presse constitue un bien et un socle inaltérables. Je souhaite plutôt une relation de confiance, ce qui pose la question de l'intentionnalité. La transparence a-t-elle pour but d'améliorer la démocratie? Cette question est importante, tant pour nous que pour les médias.

Dans le cadre de la préparation à cette matinée, j'ai consulté l'ouvrage «*Les médias contre la démocratie?*» de Jean-Claude Guillebaud, cofondateur de Reporters sans frontières. Ce grand reporter et essayiste y pose un juste décor: il rappelle le caractère indissociable de la liberté de la presse et de la démocratie. Il n'en dépeint pas moins un certain nombre de défis: «Les contraintes du marché, progressivement renforcées au cours des ans, produisent des effets bien plus redoutables que ce qu'il est convenu de dénoncer». Cela pourrait se traduire ainsi: «Entre spectacularisation, vacuité des contenus, simplification outrancière des discours, réduction de la pensée à des images caricaturées ou publicitaires, discrédit des intellectuels, immédiateté des contenus, tant le parlement que les médias doivent revisiter le monde de la communication pour lui donner sens».

Dans le courant de cette matinée, nous aborderons d'abord les médias traditionnels face à l'activité parlementaire et la manière d'en rendre compte. Nous examinerons ensuite l'activité des élus sur les réseaux sociaux, avec une attention particulière pour l'outil Twitter. Enfin, un débat réunira six députés issus chacun d'un groupe politique reconnu au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je terminerai mon allocution en remerciant chaleureusement M. Jean-Benoît Pilet, professeur de sciences politiques de l'Université libre de Bruxelles (ULB), qui nous a aidés à la préparation de cette matinée. Aujourd'hui, beaucoup d'étudiants sont présents dans l'hémicycle et je les en remercie. Le Parlement entretient déjà un partenariat avec l'ULB depuis 2014.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à tous un bon colloque, basé sur l'enrichissement mutuel et sur l'échange. Le but est de faire progresser la cause démocratique, ce qui, par les temps qui courent, ne me semble pas être quelque chose d'obsolète.

# PRÉSENTATION DES DEUX THÉMATIQUES DÉVELOPPÉES, DES ORATRICES ET ORATEURS

## PREMIÈRE THÉMATIQUE – RENDRE COMPTE DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE DANS LES MÉDIAS

Modérateur : *Thierry Vanderhaege, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

### Les médias traditionnels face à l'activité parlementaire

*par Eric Deffet, journaliste, Le Soir et Edric Rorive, agence Belga.*

M. Deffet suit de près l'actualité régionale wallonne pour le quotidien vespéral, tandis que M. Rorive couvre l'actualité communautaire à Bruxelles. Tous deux sont des journalistes extrêmement expérimentés puisque M. Deffet est journaliste depuis presque 40 ans et au Soir depuis plus de 30 ans et M. Rorive à Belga depuis 27 ans. Le Parlement de Wallonie et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles leur sont particulièrement familiers. Ils vont nous détailler leurs méthodes pour décoder l'actualité législative des entités fédérées, parfois ardue et la traduire au mieux auprès du grand public.

### Rendre compte de la diversité et du volume de l'activité parlementaire

*par Awenig Marié, Université Libre de Bruxelles, fondateur du site web DATAN.FR.*

M. Marié est actuellement doctorant à l'Université Libre de Bruxelles. Il travaille sur la représentation politique au niveau européen et national. Diplômé en journalisme et en études européennes (Collège d'Europe, Bruges), il a également travaillé dans des journaux, dans un think tank bruxellois et au Parlement européen.

M. Marié a fondé DATAN. FR en partant du constat qu'il était difficile de suivre l'activité des députés et de connaître leurs votes. Son site propose d'expliquer les votes des parlementaires et des groupes politiques.

## SECONDE THÉMATIQUE : L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE FACE AUX MÉDIAS SOCIAUX

Modérateur : *Pietro Castelli Gattinara, ULB*

### Un cadastre des parlementaires belges sur les médias sociaux

*par Emilien Paulis, Lucas Kins, Laura Jacobs et Pauline Claessens, ULB.*

Ces chercheurs analysent la présence des députés sur Facebook, Instagram et autre Twitter ou encore TikTok. Certains se révèlent neutres, d'autres plus actifs voire conflictuels. Tous les quatre nous feront part de leurs réflexions.

### Les médias sociaux et les élus, approche comparative

*par Sandrine Roginsky, professeure à l'UCLouvain.*

Sandrine Roginsky est responsable du master en communication à l'UCLouvain. Elle est aussi la responsable académique du certificat en communication web. Elle étudie la communication politique et publique, en particulier l'usage des réseaux sociaux numériques dans le champ politique et institutionnel européen.

Les parlementaires ne sont pas tous égaux face aux réseaux sociaux. Certains les maîtrisent sur le bout des doigts, d'autres les ignorent ou s'exposent à des polémiques malgré eux. Mme Roginski exposera ses observations et reviendra sur les incompréhensions qui peuvent naître entre les élus et les citoyens.

## L'immédiateté et la construction d'une narration de l'activité parlementaire à travers le réseau Twitter : comparaison de l'Italie et de la France

par **Philippe Poirier**, Université du Luxembourg.

Philippe Poirier est professeur de sciences politiques à l'Université du Luxembourg. Il est titulaire d'une chaire d'études législatives du Parlement luxembourgeois et dirige le programme de recherche sur la gouvernance européenne - Action Jean Monnet. Il est directeur de cours du Master en études parlementaires. Il est actuellement professeur invité en sciences politiques à l'Université de Turin. Il est conseiller scientifique du Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe et de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen. Titulaire de la Chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des Députés du Luxembourg, M. Poirier s'est concentré sur le réseau social préféré des élites, Twitter pour ne pas le nommer, et nous dira si les pratiques diffèrent entre les élus de ces deux grands pays européens que sont la France et l'Italie.

### Débat

**Modérateur : Xavier Baeselen, Secrétaire général du PFWB.**

Six parlementaires qui représentent chacun leur groupe politique au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles exposeront leur ressenti par rapport à l'évolution du paysage médiatique en Belgique francophone.

Maxime Hardy pour le groupe PS

M. Olivier Maroy pour le groupe MR

Mme Margaux De Ré pour le groupe Ecolo

M. Jori Dupont pour le groupe PTB

Mme Marie-Martine Schyns pour le groupe Les Engagés

M. Sadik Köksal pour Défi.

## PREMIÈRE THÉMATIQUE : RENDRE COMPTE DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE DANS LES MÉDIAS

(Modérateur: M. Thierry Vanderhaege)

### Les médias traditionnels face à l'activité parlementaire

**M. Thierry Vanderhaege.** – Nous abordons à présent la première partie de cette matinée: «Rendre compte de l'activité parlementaire dans les médias».

Pour ce faire, deux journalistes nous font le plaisir de venir exposer leur longue expérience. M. Éric Deffet est journaliste depuis plus de 40 ans, dont 30 pour le journal «*Le Soir*». Il couvre l'actualité politique wallonne depuis de nombreuses années. M. Édric Rorive est journaliste à l'agence Belga depuis plus de 25 ans. C'est dire si les parlements leur sont familiers et, singulièrement, le Parlement de Wallonie et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ils nous détailleront leurs méthodes pour décoder l'actualité législative, parfois ardue, des entités fédérées et la traduire au mieux auprès du grand public.

**M. Édric Rorive.** – Cela fait dix ans que je vois des intervenants parler à la tribune et, aujourd'hui, c'est mon tour! Merci pour cette expérience immersive!

Je suis journaliste auprès de l'agence de presse Belga. Une agence de presse est une entreprise qui assure un service d'information en continu pour ses clients, historiquement les médias, la presse écrite, la radio et la télévision et, aujourd'hui, internet. Elle a aussi d'autres clients institutionnels, comme ce Parlement, mais aussi toutes les assemblées, les gouvernements, etc. Ces clients se servent de Belga comme d'une source d'information de l'actualité belge. Notre travail consiste à essayer de donner une idée de ce qui se passe en temps réel en Belgique. Nous traitons à la fois des faits divers, de l'économie, du sport et, évidemment, de la politique, donc des gouvernements et des parlements qui adoptent les lois, les décrets ou les ordonnances. Le pouvoir législatif contrôle aussi l'exécutif. Le travail d'un député est aussi d'interroger le gouvernement sur des initiatives, des problèmes, etc.

L'agence Belga couvre l'actualité des différents parlements du pays. Elle me demande de suivre l'activité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce que je fais depuis dix ans. Avant, j'ai suivi durant douze ans la politique européenne. J'étais très régulièrement au Parlement européen qui, avant le Brexit, comptait plus de 750 députés. Je ne pouvais même pas voir les visages des députés d'un bout à l'autre de l'hémicycle; c'était énorme! Le Parlement européen compte une vingtaine de commissions thématiques, chacune avec ses propres porte-parole. Le service de communication du Parlement européen est gigantesque. C'est une véritable ruche. Le problème de ce parlement est la distance entre les journalistes et les députés. Certaines zones compartimentées sont réservées aux députés, d'autres parties sont réservées au public ou aux journalistes. Les contacts entre les uns et les autres sont toujours très réglementés.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est plus restreint. Dès lors, les choses sont assez simples: il est beaucoup plus facile d'entrer en contact avec un député ou un ministre, notamment lors d'une réunion de commission.

Par contre, le travail au Parlement européen est plus intéressant, car ses sessions peuvent être surprenantes. Le Parlement compte 750 députés, répartis en différents groupes politiques, avec des subdivisions nationales. Par conséquent, les groupes politiques ne sont pas homogènes, ce qui donne lieu à des votes parlementaires parfois étonnants. Un même groupe politique peut réunir des sociaux-démocrates et des conservateurs, membres du Parti populaire européen (PPE). Un même groupe politique présente parfois des amalgames, si bien que tous ses membres ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde. Il en résulte des positionnements politiques divergents, pas toujours imputables aux valises d'argent du Qatar. Les positionnements politiques au Parlement européen sont aussi parfois géographiques. Si un pays vote très clairement en faveur d'un texte, il se peut que les députés d'un autre État votent automatiquement comme un seul homme pour ou contre ce même texte. Cela donne lieu à certaines surprises qui suscitent un intérêt plus important des journalistes présents.

La politique belge, participative, réserve malheureusement moins de surprises. Quand une assemblée parlementaire belge discute d'un dossier, ce dernier lui parvient en général de l'exécutif où se sont forgés les accords politiques. En réalité, le débat a déjà eu lieu en interne du gouvernement. Le débat parlementaire oppose le plus souvent les députés de la majorité à ceux de l'opposition. Les membres de l'opposition peuvent bien sûr déposer des amendements, mais ceux-ci sont bien souvent rejetés. Un vrai débat parlementaire sur les textes est assez exceptionnel!

Bref, la logique de la participative nuit quelque peu à l'intérêt journalistique pour l'activité parlementaire. De plus, cette assemblée est l'émanation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une institution particulièrement mal-aimée dans notre lasagne institutionnelle. Beaucoup de personnes ne savent pas à quoi elle sert précisément, ce qui n'incite pas les médias à en parler très régulièrement.

Enfin, ce qui fait vivre un parlement, c'est son opposition, surtout dans une logique de partis politiques. Quand la majorité est installée, elle propose ses textes et c'est à l'opposition de faire naître le débat en posant des questions intéressantes et en soumettant des amendements. Cependant, les relations policées et respectueuses qui font la spécificité de cette assemblée ne favorisent pas l'émergence de débats animés. Il faut parfois qu'un événement survienne pour susciter un intérêt médiatique.

Depuis la crise de la Covid-19, qui a bouleversé nos habitudes, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles diffuse systématiquement les réunions de commission sur internet. C'est très intéressant, dans la mesure où toutes les commissions liées aux compétences principales de son niveau de pouvoir, l'enseignement, l'enseignement supérieur et la culture ont lieu le même jour, généralement le mardi. Hier, plus de 100 questions ont été posées. Quand ces réunions n'étaient pas enregistrées, il m'était très compliqué de courir d'une commission à l'autre pour aller écouter les questions des députés et les réponses des ministres. Il était aussi très difficile de suivre les débats. Désormais, il est très facile de se connecter à YouTube et de retrouver le passage qui nous intéresse. La crise de la Covid-19 aura au moins eu un effet positif.

**M. Éric Deffet.** – Je suis journaliste depuis une quarantaine d'années et je travaille depuis 33 ans pour le journal «*Le Soir*». Je me suis d'abord spécialisé dans l'actualité régionale en province de Hainaut avant d'étendre ma couverture de l'actualité à l'ensemble du territoire wallon il y a une vingtaine d'années, en suivant notamment l'activité du Parlement de Wallonie et de ses députés, qui sont pour l'essentiel ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis un an, j'ai écrit 185 articles comprenant l'expression «Parlement de Wallonie». Il faut dire que l'actualité mouvementée de ce parlement à la fin de l'année dernière m'a poussé à écrire beaucoup à son sujet. Ce fut d'ailleurs l'occasion pour certains lecteurs de découvrir cette assemblée, ainsi que ses secrets et son fonctionnement. Qui, en effet, avait entendu parler du Bureau du Parlement de Wallonie avant les affaires de l'automne dernier? Le bon côté des choses est que l'institution parlementaire est désormais entrée dans les discours de monsieur et madame Tout-le-Monde.

S'il y avait dû choisir un titre à cette intervention, j'aurais dit, un brin provocateur, que le parlement n'est pas un sujet. Qu'il s'agisse du Parlement fédéral, du Parlement de la Fédération ou du Parlement de Wallonie. Au «*Soir*», personne n'est chargé de suivre l'activité parlementaire. Ce n'est pas comme à l'agence Belga où mon collègue a suivi le Parlement européen, puis le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le parlement, celui-ci ou un autre, n'est pas une matière en soi. Je m'occupe de la politique wallonne et je suis notamment la mobilité et le budget. Un de mes collègues suit l'enseignement, matière qui relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un autre suit la culture – là encore de la compétence de la Fédération –, d'autres suivent l'actualité fédérale et donc s'intéressent au Parlement fédéral. Mais le parlement n'est pas un sujet en soi; les sujets se trouvent dans le parlement. Nous allons y chercher nos informations, c'est une source parmi d'autres. De manière générale, le parlement est donc source d'information et pas sujet d'articles, à l'exception des événements malheureux de la fin de l'année dernière.

Pour l'anecdote, cela n'a pas toujours été le cas dans l'histoire. À une époque, mon journal suivait systématiquement les débats parlementaires à la Chambre. Pour ceux qui l'ignorent, «*Le Soir*» a été créé en 1887, donc voici près de 150 ans. À cette époque-là, le journal était déjà dans ce quartier et quelqu'un se rendait tous les jours au Parlement fédéral pour retranscrire intégralement les débats qui s'y tenaient. Je me souviens que, dans les anciens locaux du «*Soir*», certaines pages du journal d'avant la Première Guerre mondiale étaient encadrées et accrochées au mur. Il s'agissait souvent de la page 2 et de sa rubrique «*Les débats du jour à la Chambre*», avec un texte intégral sur huit colonnes, sans intertitres, sans photos, évidemment sans infographies, sans renvoi à un site web ou à un podcast. Inutile de vous le dire!

Les informations changeaient même en cours de journée, puisqu'il y avait une édition du «*Soir*» à midi, une édition le soir et une édition du soir pour le lendemain. Tout cela tournait: les journalistes se rendaient à la Chambre, heureusement proche, pour y retranscrire intégralement les débats. Ce serait évidemment illisible aujourd'hui, même si c'était bien de le faire encore: la Chambre et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en effet situés à cent mètres des bureaux de la rédaction du «*Soir*», et le Parlement de la Région bruxelloise n'est pas loin. Le journal devrait mobiliser trois journalistes pour couvrir l'intégralité de la journée. Je vous raconte cela pour l'anecdote, mais cela illustre à quel point nous sommes passés dans un autre monde.

Pourquoi le parlement ne constitue-t-il pas un sujet pour moi? Plusieurs raisons l'expliquent. Tout d'abord, on me demande de ramener de l'information sur la Wallonie et elle n'est pas souvent de première main au Parlement. Mon collègue Édric Rorive l'a déjà souligné: quand un sujet arrive au parlement, il a déjà fait l'objet de débats, parfois même de décisions du gouvernement ou de débats dans la société civile, entre partenaires sociaux, etc. Par conséquent, c'est presque trop tard, ai-je envie de dire.

Le formalisme des débats parlementaires constitue une autre raison. Je ne sais pas si un certain nombre d'entre vous, parmi les jeunes ici présents, ont déjà suivi les débats. Ces débats sont en fait cadrés et rythmés par des temps de parole fixés, des commissions; certaines de celles-ci se chevauchent. En ce qui me concerne, je m'intéresse beaucoup aux finances des pouvoirs locaux. La commission *ad hoc* a lieu le mardi matin au Parlement de Wallonie à 9h00. Celle qui concerne l'économie a également lieu le mardi à 9h00; si je veux suivre les matières liées à l'emploi, c'est à la même heure. Comment faire? Ce n'est pas très vendeur comme manière de fonctionner.

Comme je le disais, l'information factuelle intéressant les journalistes se trouve en effet souvent ailleurs: les décisions rapides, les crises, se passent au gouvernement ou lors de *rounds* de négociations entre partenaires sociaux, entre autres. Je vais prendre un exemple qui m'intéresse lié à l'actualité. La semaine passée, le gouvernement wallon a pris une décision importante – le sujet vous intéressera au premier chef, Monsieur le Président – concernant la boucle du Hainaut. Cette longue ligne électrique, tracée à travers toute la province du Hainaut et longue de 84 km, rencontre une forte contestation de la part des habitants et des communes traversées.

La décision a été prise. Comme d'autres, j'ai rédigé un article expliquant que le gouvernement avait pris une décision qui faisait progresser le dossier. Je suis convaincu que beaucoup de questions seront posées sur le sujet au Parlement et je le saurai dès demain. C'est cependant trop tard! Je ne suis pas là pour connaître le positionnement politique de tel ou tel parti sur ce dossier. Il faudrait vraiment qu'ait lieu une bagarre générale dans les travées du Parlement de Wallonie la semaine prochaine pour que je m'y intéresse à nouveau.

La pratique législative comprend le contrôle de l'activité gouvernementale par le biais des questions d'actualité, des questions orales et des questions écrites. Il faut y ajouter l'examen des textes législatifs, qui est fondamental et qui entraîne le vote de décrets. Ce travail est compliqué à suivre: quand est-il intéressant pour le lecteur de savoir qu'une législation prend forme? Est-ce lors des travaux en commission? Lors des auditions des spécialistes? Lors du débat en séance plénière? Ce cheminement est long. Or, je ne peux pas écrire trois articles sur le même sujet en quinze jours ou en un mois. Il n'y a pas de place dans le journal pour ce faire. Pour les journalistes, il est très compliqué d'en parler, car, de plus, le vote d'un décret n'entraîne pas automatiquement son entrée en vigueur immédiate. Il vaudrait mieux parler de la portée du décret quand il entre en vigueur, ce qui se déroule parfois des mois plus tard, car il demande l'adoption d'arrêtés d'exécution ou de dispositions pratiques. Annoncer l'adoption d'un décret ne change parfois rien à la vie des gens. Pour les journalistes, il s'agit de penser au lecteur avant tout.

Si je ne parle pas souvent des parlements dans «*Le Soir*», c'est aussi parce que tout a changé.

Le président Demotte l'a rappelé: le journal «*Le Soir*», comme tous les journaux, a revu sa pagination à la baisse. Il n'est plus possible d'augmenter cette pagination au regard des circonstances économiques. La place est très chère dans un journal; les sujets doivent être de très haute qualité pour y décrocher un espace.

La crise sanitaire a complètement changé ma façon de travailler au Parlement wallon. Sous la législature précédente, je passais trois jours toutes les deux semaines à Namur. J'aimais courir d'une commission à l'autre, même si c'est difficile. J'aimais surtout les rencontres dans les couloirs avec les députés, car c'étaient des échanges instructifs. Tout cela a pris fin durant la crise sanitaire et nous ne sommes jamais revenus à ce modèle d'avant-Covid-19.

Il y a trois ou quatre ans, il n'était pas rare de compter quatre à cinq journalistes lors d'une commission importante; aujourd'hui, en revanche la présence des journalistes se fait rare: chacun regarde les débats sur son ordinateur. Bien qu'il est facile de passer d'une commission à l'autre, le contact humain s'est perdu. Il y a même des députés de cette législature, élus en 2019, avec lesquels je n'ai jamais échangé un mot. Ce n'était pas le cas lors des législatures précédentes. Auparavant, il m'arrivait même d'aller boire un verre durant la pause de midi avec l'un ou l'autre député pour récolter des informations, mais, dorénavant, je ne me rends plus jamais au Parlement de Wallonie.

Ce n'est pas perdu: les parlements et les matières dont ils traitent demeurent des sources d'information importantes. Je donnerai un seul exemple qui est lié à ma pratique – ce sera sans doute différent dans d'autres journaux: il y a 15 jours, je suis tombé un peu par hasard sur deux questions relatives à la vente de l'observatoire de Cointe. Ce bâtiment assez extraordinaire situé sur une colline, à Liège, sera mis en vente. Il y a eu deux questions parlementaires à ce sujet. Mais je n'écrirai pas un article sur le fait que deux parlementaires s'intéressent à l'avenir de l'observatoire. En revanche, le sujet est fantastique! Je prendrai donc le temps d'aller sur le terrain et de réaliser un reportage; je contacterai les députés qui ont posé les questions, le ministre qui doit trancher, la ville de Liège qui est concernée, l'Université de Liège (ULiège) dont la section d'architecture dispose de tous les projets de travaux envisagés pour l'avenir de ce bâtiment un peu hors du commun, etc.

Tout cela pour vous dire que les ordres du jour des parlements, en particulier le Parlement de Wallonie que je connais bien, comportent des pépites. C'est pourquoi je passe mon temps, souvent le jeudi en début de soirée, à éplucher les ordres du jour en espérant repérer un sujet. Je suis parfois déçu, mais je suis parfois aussi très surpris par la qualité.

À vous, Mesdames et Messieurs les Députés, et à vous tous, je dois dire que le métier de journaliste a fondamentalement changé. Le but n'est plus forcément «d'avoir un article dans «*Le Soir*»», comme on le disait encore il y a quatre ou cinq ans. Nous avons maintenant un site internet, et il m'arrive de ne pas écrire que pour celui-ci. Il y a les réseaux sociaux, les podcasts – je fais parfois des podcasts sur la Wallonie –, et même les vidéos, etc. Le journal «*Le Soir*» est donc aujourd'hui une marque qui couvre un champ de médias radicalement différents. En tant que députés, vous êtes parfois un peu déçus parce que vous ne voyez pas un article qui vous concerne et qui reprend votre photo dans le journal papier, mais il n'y a pas que ça: l'information peut passer par des canaux très différents.



L'important, pour moi, est de ne pas attendre que vous vous réunissiez. Je dois anticiper les sujets. Dès lors, quand vous avez de bons sujets, Mesdames et Messieurs les Députés, faites-le savoir.

Aujourd'hui, j'ai emporté le journal de jour. C'est le hasard de l'actualité: un article en page intérieure aborde l'absentéisme à l'école. C'est une députée qui a alerté ma rédaction en disant que plusieurs questions parlementaires étaient posées à ce sujet. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est à peine mentionné dans l'article, mais pourtant, c'est en son sein que l'absentéisme à l'école y est traité, que les débats y ont eu lieu, que les questions sont adressées à la ministre Désir. C'est un sujet très important. Quand j'ai dit que le Parlement était une mine d'or, voilà l'exemple parfait.

### **Rendre compte de la diversité et du volume de l'activité parlementaire**

**M. Thierry Vanderhaege.** – Nous accueillons maintenant M. Awenig Marié qui nous expliquera comment rendre compte de la diversité et du volume de l'activité parlementaire. M. Marié est actuellement doctorant à l'ULB. Il travaille beaucoup sur la représentation politique aux niveaux européen et national. Il est diplômé en journalisme et en études européennes. Il a également travaillé dans des journaux, dans un *think tank* bruxellois et au Parlement européen. M. Marié a en outre fondé Datan, en partant du constat qu'il était difficile de suivre l'activité des députés et de connaître leurs votes. Son site propose d'expliquer les votes des parlementaires et des groupes politiques.

**M. Awenig Marié.** – Ma présentation porte sur la façon de rendre compte de l'activité parlementaire, notamment s'il faut plutôt s'attarder sur la quantité ou sur le contenu. En fin d'exposé, j'évoquerai mon expérience avec Datan, un site internet que des collaborateurs et moi-même avons créé et qui vise à rendre compte de l'activité de l'Assemblée nationale française.

D'après les recherches sur le sujet, il semble que les citoyens se méfient des institutions politiques, que ce soient les gouvernements ou les parlements. Leur confiance envers les élus est également en baisse. Ce problème s'inscrit dans un contexte plus général de crise de la représentation. Cette crise se manifeste de plusieurs manières: les électeurs perçoivent une fracture entre les citoyens et l'élite politique, la participation électorale diminue et tant les institutions que les citoyens souhaitent de plus en plus développer des formes de démocratie plus directe. La hausse de l'abstention concerne surtout la France. Même en Belgique, malgré le système de vote, la participation diminue depuis quelques années.

L'acte de rendre compte de l'activité des parlements est une façon de répondre à cette crise. Il s'agit d'ouvrir la «boîte noire» parlementaire. Bien entendu, cela n'insinue pas que les parlements sont des institutions opaques ou inaccessibles. Cependant, c'est la perception que les citoyens en ont à cause du caractère parfois peu compréhensible ou difficilement accessible des activités institutionnelles. Il s'agit donc de donner des clés aux citoyens pour qu'ils puissent mieux s'approprier les enjeux politiques et mieux connaître les institutions, leur rôle et leurs dynamiques internes, ce qui leur permet aussi de s'intéresser davantage aux activités des institutions et des élus.

Rendre compte de l'activité parlementaire a aussi une fonctionnalité plus spécifique dans

le processus de représentation. Si je schématise de façon très caricaturale le processus de représentation, lors de l'élection, les citoyens autorisent des individus à devenir leurs représentants. Ces derniers seront alors investis d'un mandat en vertu duquel ils prendront des décisions et exerceront des activités de représentation. Au terme de ce mandat, une nouvelle élection survient et s'enclenche un nouveau processus au cours duquel les citoyens autorisent un individu à devenir leur élu.

Considérant en particulier cette étape de l'élection, la littérature distingue deux dynamiques et deux stratégies utilisées par les citoyens pour faire un choix. Premièrement, il y a le vote qualifié de prospectif: le choix des citoyens se fonde alors sur le programme des candidats et le choix électoral résulte de ce que les citoyens estiment qu'un parti ou qu'un député fera. Deuxièmement, il y a le vote qualifié de rétrospectif: le choix électoral des citoyens ne se fonde plus sur l'estimation des actions à venir du parti ou du député, mais sur l'évaluation de ce qui a été fait lors du mandat précédent, sur les performances passées du parti ou du député. Ce vote rétrospectif – on parle d'*accountability* – incite les partis et les députés à rendre des comptes sur leur action politique. Ce choix électoral n'est pas possible si les citoyens ne disposent pas d'informations sur l'activité des députés lors de leur mandat.

Les parlements ont bien compris l'importance de rendre l'activité des institutions accessible et transparente. Pour ce faire, beaucoup d'institutions ont créé, il y a une dizaine d'années environ, des sites internet sur lesquels il est possible de récupérer des données sur l'activité dans ces institutions. Je vous montre les exemples des sites du Parlement de Wallonie et de l'Assemblée nationale française. Les données accessibles sont descriptives: elles concernent l'affiliation partisane des députés, leur âge, leur lieu de naissance, leurs occupations avant leur mandat. D'autres données concernent l'agenda de ces députés ou, plus intéressant, les travaux, les propositions, les amendements et les votes de ces députés.

Le biais principal que nous avons constaté ces dernières années du fait de l'apparition de ces données est une focalisation sur la quantité d'activités. La presse a tendance à souligner uniquement la quantité d'activités des députés et à réaliser des classements pour déterminer les députés qui participent le plus, votent le plus ou posent le plus de questions. Ces classements présentent deux problèmes fondamentaux.

Le premier problème est d'ordre méthodologique. Les indicateurs étant très différents, il est très compliqué de les comparer. La rédaction d'un rapport d'un texte important demande par exemple beaucoup plus de temps et d'implication que la rédaction d'un amendement ou d'une question. Ces indicateurs seront potentiellement comparés sans discernement dans ces classements. Il existe des systèmes d'agrégation de ces indicateurs et les médias agrègent parfois des indicateurs sans expliquer les différences entre ces derniers. Certaines activités qui sont le signe d'influence pour un député, comme être rapporteur d'une proposition de loi, seront moins bien classées que les pratiques d'obstruction. En France, il existe en effet une pratique consistant à déposer de nombreux amendements pour essayer de retarder une discussion. Ces pratiques d'obstruction seront mieux prises en compte dans ces différents classements.

En outre, certaines activités ne sont pas comptabilisées. Ces classements quantitatifs ne concernent que les activités législatives mesurables, mises en ligne par les institutions: le

nombre de prises de parole d'un député, le nombre de questions qu'il pose, le nombre d'amendements qu'il écrits, par exemple. D'autres activités ne sont donc pas prises en considération, notamment tout le temps passé par un député à pratiquer la coordination, à négocier sur un texte, mais aussi des activités qui pourraient être qualifiées d'«extra-législatives», comme le temps passé par un parlementaire dans les médias, dans son parti, dans sa circonscription.

Par conséquent, en se concentrant uniquement sur la quantité d'activités, ces classements imposent une certaine vision du mandat, unique, alors que ce dernier revêt plusieurs dimensions et rôles: rôle de législateur, présence dans les médias ou activité dans la circonscription. Une alternative serait donc de s'intéresser au contenu des activités plutôt qu'à leur aspect quantitatif.

Plusieurs questions se posent légitimement: sur quels enjeux les différents députés et partis travaillent-ils? Quelles positions défendent-ils? Ou plus spécifiquement, quel a été le vote de «mon» député sur un texte? Cette dernière information est très importante, car elle donne au citoyen une information sur les positions défendues par un député et un parti lors de la législature qui s'achève. Il peut ainsi évaluer rétrospectivement le travail de son député.

C'est dans cette idée que j'ai créé, avec d'autres contributeurs, un site internet sur l'Assemblée nationale en France. Ce site récolte les données mises en ligne par l'Assemblée nationale. Plutôt que de relever la quantité d'activités des députés, il s'intéresse au contenu et, plus spécifiquement, aux différents votes au sein de l'Assemblée nationale. L'idée est de rendre accessibles et compréhensibles les positions des différents groupes et députés.

Ce site met en avant deux types d'informations liées aux votes de l'Assemblée. Le premier est une information de type qualitative, en donnant la position d'un député et d'un groupe sur chaque vote. Cette information est reprise sur la page principale de chaque député et permet de connaître précisément ses votes sur différents textes. La deuxième information est quantitative. Peut-être moins accessible pour le citoyen, cette dernière est intéressante pour les personnes plus averties et pour les médias qui pourront s'en emparer. Ces statistiques quantitatives sont basées sur le scrutin et nous les mettons en ligne après les avoir compilées. Par exemple, il est possible de récolter des informations quant à la cohésion d'un groupe. En consultant le site internet, il est possible déterminer si les votes du groupe émanent d'un seul homme ou s'ils viennent de divisions internes. Ensuite, en comparant les votes, il est possible d'obtenir des informations quant à la proximité entre les groupes et les députés.

Compte tenu du côté fragmentaire des parlements, de l'ancrage de l'opposition et des mécanismes de coalition instables qui évoluent d'un vote à l'autre – à l'instar de la France, où le rapport de force à l'Assemblée est bien plus instable qu'il ne l'était dans le passé –, ces informations nous apprennent comment ces dynamiques de coalition opèrent au sein d'une institution.

Jusqu'à présent, la majorité des articles de presse qui utilisaient les données de l'Assemblée se concentraient sur la quantité d'activités, dans l'idée d'établir des classements des députés les plus actifs. Cependant, depuis deux ou trois ans, les médias nous ont contactés pour obtenir des informations sur ces rapports de force et sur le contenu de l'activité, plutôt que sur sa quantité.

L'article du journal «*Le Parisien*» analyse la loyauté des députés d'un département à leur groupe. Un autre article beaucoup plus récent pose la question de savoir si, depuis 2022, les députés membres de la majorité en France votent toujours avec elle ou s'ils peuvent s'écarter de la ligne officielle. En outre, ces données peuvent aussi être utilisées dans un cadre moins journalistique. Par exemple, Générations Futures, une ONG spécialisée dans la défense de l'environnement et agréée par le ministère de l'Écologie depuis 2008, a rendu publiques les données de notre site lors des élections législatives en France. Son but était d'expliquer le vote des députés et des groupes eu égard à la question des pesticides.

Les données mises en ligne par les institutions mettent en lumière la quantité d'activités tout en permettant de s'intéresser davantage au contenu et aux rapports de force qui s'exercent au sein des assemblées. C'est positif! Nous ne mettons en ligne qu'une seule statistique, à savoir la participation au vote qui fait l'objet de nombreuses discussions en interne. Un député prend-il souvent part à l'activité de l'Assemblée pour voter? Force est de constater que 90 % de nos contacts avec la presse sont liés à cette statistique. Pour les médias, il est plus facile d'éditer un article traitant de la participation au vote d'un député, qu'un article présentant une analyse approfondie des rapports de force au sein de l'institution.

Nous avons décidé de continuer à travailler sur cette statistique, car nous aimerions la contextualiser. Citons l'exemple d'un article publié il y a quatre ou cinq jours dans un journal régional. Son auteur nous a contactés pour comprendre pourquoi le député de la circonscription avait un taux de participation assez élevé.

Le travail de contextualisation met en lumière les raisons pour lesquelles certains députés participent plus que d'autres à l'Assemblée. L'explication se trouve dans les contraintes institutionnelles et les contraintes partisanes. D'abord, les logiques ne sont pas les mêmes pour un député membre de l'opposition et pour un député membre de la majorité. Ensuite, il y a aussi des contraintes individuelles: un député pour la France d'outre-mer ou un député d'une région très éloignée ne participe pas de la même façon qu'un député dont la circonscription se situe à quelques minutes de marche de l'Assemblée.

Notre travail vise à faire comprendre que le mandat de député ne peut pas se réduire à la participation au vote. Cette statistique basée sur la quantité d'activités est intéressante si elle est mise en perspective. Le mandat est multidimensionnel et la participation législative n'est pas la seule forme de participation qui importe.

## Échange de vues avec les intervenants

**M. Thierry Vanderhaege.** – Messieurs, vos interventions comme journalistes ou académiques sont très complémentaires. Je constate que la couverture médiatique des parlements est un véritable sujet d'étude.

Nous entamons maintenant une séance de questions et de réponses.

**Une intervenante.** – Monsieur Marié, combien de personnes travaillent-elles sur votre site?

**M. Awenig Marié.** – Nous sommes une dizaine. Comme c'est souvent le cas pour les projets bénévoles, le temps investi varie selon les individus et les périodes.

Ce projet fonctionne sur le même mode d'organisation que le site français CovidTracker, basé sur la fluidité. Les codes sources du site sont accessibles. Des personnes extérieures peuvent modifier une partie de ces codes pour des tâches très spécifiques et proposer ainsi, de manière ponctuelle, une amélioration.

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Monsieur Marié, votre site collecte-t-il des données – la profession, par exemple – sur les utilisateurs de ces services? Ces derniers sont-ils plutôt des journalistes ou de simples citoyens?

Messieurs Deffet et Rorive, comment utilisez-vous les ressources de ce type dans votre travail au quotidien? Comment ces services, qui offrent des informations tant sur la quantité que sur le contenu des activités parlementaires, influencent-ils votre travail?

**M. Awenig Marié.** – En raison du règlement général sur la protection des données (RGPD), il nous est difficile de connaître précisément la fréquentation de notre site. Nous avons beaucoup plus de contacts directs avec des médias, car ils sont plus susceptibles de nous contacter. Sachant que le site a été visité environ 400 000 fois en 2022, j'imagine que cela inclut plus de citoyens que de journalistes. Par ailleurs, une part très importante des visites résulte d'une recherche préalable sur Google: beaucoup d'internautes cherchent le nom de leur ville en y ajoutant le terme «député». Cela indique que bon nombre de gens ne savent pas qui est le parlementaire de leur circonscription et qu'ils cherchent juste à connaître l'identité de leur élu.

**M. Éric Deffet.** – Sur l'aspect quantitatif, je ne vous cache pas que, dans l'équipe rédactionnelle du journal «*Le Soir*», nous avons tenu un débat, il y a douze ans, sur le fait d'effectuer ou non une appréciation parlementaire à travers le nombre d'interventions et de questions posées. Nous ne l'avons pas fait et c'était une petite victoire personnelle parce que je suis d'accord avec tous les arguments qui viennent d'être exposés. Cela me semble impossible à quantifier. Ce ne sont pas forcément les chefs de groupe politique qui posent le plus de questions, en tout cas dans la majorité, parce qu'ils laissent la parole à d'autres. Il y a aussi des rapports parlementaires et il y a toute l'activité invisible. En plus, dans notre belle Belgique, certains députés siègent dans deux assemblées différentes. Un député expert dans les matières de l'enseignement, par exemple, sera «transparent» au Parlement de Wallonie parce que la Région wallonne ne traite pas de l'enseignement, mais il sera par contre hyperactif au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est extrêmement compliqué d'étudier cette question.

L'activité des ministres est un autre domaine. Nous l'avons déjà étudiée et nous le ferons sans doute à nouveau en vue des prochaines élections. Pour ce faire, nous traitons une matière, par exemple l'économie, reprise dans la Déclaration de politique régionale (DPR) adoptée en 2019. Nous ciblons les dix mesures phares prévues au début de la législature et nous vérifions si elles ont été concrétisées ou non. Nous tenons compte du fait qu'il y a eu une crise sanitaire, économique ou autre, et nous essayons d'expliquer pourquoi la décision a été reportée, par exemple si la majorité a changé son fusil d'épaule en cours de route. C'est plutôt des investigations de ce type que nous pratiquons.

**M. Édric Rorive.** – À l'agence Belga, nous n'utilisons pas ce genre d'outil, non parce qu'il n'est pas intéressant, mais nous sommes plutôt dans une optique de compte rendu de ce qui se passe, de ce qui se décide. Une telle investigation vient plus en complément; elle ne nourrit pas nos propres dépêches.

**Une intervenante.** – Pour ma part, j'estime qu'il serait pertinent d'entendre la réaction des parlementaires présents ici aux différents éléments de cet exposé. Ainsi, si la Belgique disposait d'un site tel que Datan et si leurs activités étaient traquées, cela affecterait-il leur comportement? Leur semble-t-il important de rendre compte de leurs activités aux citoyens? Apprécient-ils la manière dont les médias rendent compte de l'activité parlementaire? Leur avis sur ces questions m'intéresse beaucoup.

**M. Thierry Vanderhaeghe.** – Il est prévu que les parlementaires prennent la parole dans la suite de cette conférence. Un débat clôturera cette conférence et six députés, représentant chacun leur groupe politique, interviendront. Je vous propose donc de patienter; nous avons gardé le meilleur pour la fin pour nous assurer de votre présence.

## SECONDE THÉMATIQUE : L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE FACE AUX MÉDIAS SOCIAUX

(Modérateur: M. Pietro Castelli Gattinara, professeur chargé de cours à l'ULB et membre du Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL))

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Je vous remercie de m'avoir invité en tant que modérateur. Je remercie également les étudiants pour leur présence. Je suis un peu surpris de l'attention qui m'est accordée ici, étant plus habitué, lors des conférences, à être sur le même plan que les autres intervenants.

### Un cadastre des parlementaires belges sur les médias sociaux

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Nous avons parlé jusque maintenant du rapport entre médias et parlementaires dans une approche plutôt traditionnelle, en considérant que les sphères médiatique et parlementaire constituent deux environnements distincts. Le rôle des médias est de décrypter, déchiffrer et relayer ce qui se déroule dans les hémicycles.

La recherche et la littérature sur la transformation de l'espace médiatique nous apprennent que les systèmes sont de plus en plus hybrides. D'une part, les médias traditionnels subissent cette transformation en se mélangeant toujours plus avec les médias numériques et les plateformes digitales. D'autre part, de manière plus générale, les rôles des sphères médiatique et politique évoluent de plus en plus vers une forme hybride.

Les journalistes ont envahi l'espace politique traditionnel. De leur côté, les politiques, les élus et les parlementaires ont pris position sur certaines plateformes médiatiques digitales, notamment Twitter, où ils mettent en avant leur agenda en court-circuitant les médias qui, traditionnellement, agissent comme un filtre entre les activités parlementaires et la narration médiatique de ces activités.

Les collègues du CEVIPOL, unité de recherche de la Faculté de philosophie et sciences sociales de l'ULB, vous exposeront maintenant ces systèmes hybrides. Émilien Paulis, postdoctorant à l'Université du Luxembourg, Laura Jacobs, postdoctorante au CEVIPOL avec un mandat de recherche du Fonds de la recherche scientifique (FNRS), ainsi que Lucas Kins et Pauline Claessens, tous deux doctorants qui travaillent sur ce sujet au CEVIPOL, reviendront sur les comportements des députés belges sur les réseaux sociaux, en comparant et en analysant leurs activités sur différentes plateformes.

**M. Émilien Paulis.** – Je suis actuellement chercheur à temps plein à l'Université du Luxembourg, mais je conserve des charges de cours à l'ULB. Dans le cadre de l'étude que je vous présente aujourd'hui, j'ai collaboré avec Pauline Claessens et Lucas Kins, ici présents, ainsi qu'avec Laura Jacobs. Tous trois travaillent au CEVIPOL sur l'utilisation des réseaux sociaux par les députés.

Bien qu'elle ne soit pas mon axe de recherche principal, je suis passionné par cette

thématique. Lorsque le professeur Jean-Benoît Pilet nous a demandé de travailler sur l'activité des parlementaires sur les réseaux sociaux, je me suis demandé comment nous allions procéder. Avec Pauline, Lucas et Laura, nous avons estimé qu'il fallait rester descriptifs dans un premier temps. Nous avons alors réalisé un cadastre de ce que font les députés sur les réseaux sociaux; nous avons cherché à savoir s'ils les utilisent et s'ils y sont présents. Puis nous nous sommes demandé avec quelle intensité et à quelles fins ils utilisaient les réseaux sociaux. Nous avons également pris en compte leur popularité sur les réseaux sociaux et leur capacité à voir leurs comptes suivis.

Ma présentation n'est pas théorique. Elle traite avant tout des données relatives à l'activité des parlementaires sur les réseaux sociaux. Nous avons aussi essayé de faire ressortir certaines généralités. Ne vous attendez pas à nous voir analyser les tweets détonants de Georges-Louis Bouchez, les publications un peu antisémites du *Vlaams Belang* ou la publication sur TikTok d'Elio Di Rupo qui dans. Nous nous sommes intéressés à la façon dont les députés utilisent ces outils de communication plutôt qu'au contenu des messages véhiculés sur les réseaux sociaux.

C'est la première fois que nous présentons ce travail et l'analyse de ces données. Elles sont d'ordre principalement quantitatif, basées sur des analyses statistiques et des graphiques que je vais vous expliquer de manière didactique.

M. Demotte a très bien exposé l'intérêt pour les parlementaires d'adopter et d'utiliser les nouvelles technologies. Je vous donnerai d'abord des éléments descriptifs sur la présence des députés sur les réseaux sociaux: y sont-ils actifs et suivis. Je vous fournirai ensuite des explications visant à déconstruire les mythes autour de l'utilisation des réseaux sociaux par les députés. Je rendrai compte des caractéristiques propres à la communication des députés ou de leur parti: comment augmentent ou diminuent-ils leur production sur les réseaux sociaux, ainsi que leur popularité. La popularité doit être comprise comme étant la capacité à être suivi sur les réseaux sociaux – une approche qui peut être discutée. Enfin, j'en viendrai à la conclusion.

L'intérêt d'étudier les réseaux sociaux et la présence des députés sur ces derniers permettent d'appréhender la manière dont les politiciens communiquent. Les médias digitaux qui se sont imposés ont provoqué un changement profond dans la manière dont les acteurs politiques communiquent vers le public, mais aussi entre eux. Nous observons des stratégies de campagnes permanentes, avec des moyens hybrides, ce qui justifie notre intérêt pour les réseaux sociaux. La capacité offerte par internet et les nouvelles technologies encourage, d'une part, la transparence, la responsabilité et la participation en politique; cependant, ces médias peuvent, d'autre part, contribuer à diffuser de la désinformation et de la propagande. Ces deux pôles sont antagonistes.

Enfin, il y a la fracture numérique, les réseaux sociaux et le monde numérique ayant la capacité de diminuer ou d'exacerber les inégalités inhérentes à la politique électorale traditionnelle, qui a cours hors ligne.

Notre méthode a consisté à récolter les données relatives à la présence de l'ensemble des députés belges sur cinq réseaux sociaux: Facebook, Instagram, Twitter, YouTube et TikTok. Nous avons examiné si le député dispose d'un compte, quand il l'a créé sur la plateforme

concernée et quel est son degré d'activité. À cet égard, nous n'avons pas mesuré le nombre de publications, mais avons pris le temps, manuellement et qualitativement, d'analyser et de classer les comptes selon une échelle d'activité. Nous avons procédé de même concernant la popularité – le degré de suivi des comptes – en les classant de «très peu populaires» à «très populaires». Nous avons ensuite ajouté diverses informations sur les députés et leur parti et nous avons analysé ces données dans un programme statistique dont je vous présente les résultats.

Commençons par le cadastre. Globalement, neuf députés sur dix sont présents sur Facebook, Instagram et Twitter, les trois plateformes principales utilisées par les députés en Belgique. Ils se démarquent à ce titre de la population belge, dont la présence sur ces réseaux est un peu, voire beaucoup plus faible – seulement 11 % pour Instagram<sup>1</sup>, contre 91 % des députés –, hormis sur YouTube. TikTok est un réseau social récent que les députés commencent seulement à utiliser.

Concernant la capacité des députés à travailler sur différentes plateformes, 60 % des députés sont présents au moins sur quatre des plateformes. Cela démontre l'importance et le caractère central de ces outils de communication dans le travail politique.

Pour ce qui est de l'activité et de la fréquence de publication sur les comptes des députés – nous sommes conscients que ce ne sont pas toujours les députés eux-mêmes qui assurent leur communication sur ces plateformes, mais que leurs équipes sont derrière –, les résultats ne sont pas surprenants: les députés sont très actifs sur Facebook, Twitter et Instagram alors qu'ils le sont beaucoup moins sur YouTube et surtout sur TikTok. Quelque 79 % des députés présents sur TikTok ont un compte, mais ils sont très peu, voire ils ne sont pas du tout actifs. Seulement 16 % des comptes des députés sur TikTok sont actifs. Voilà pour le panorama général.

En ce qui concerne la popularité, les situations sont assez variables en fonction des plateformes. Clairement, c'est sur YouTube et sur TikTok que les comptes sont peu suivis. C'est à mettre en perspective pour YouTube, car les mesures ne sont pas adéquates. Pour TikTok, il semble que les députés n'ont pas encore pris pleinement possession de ce média.

Quant au nombre d'utilisateurs qui suivent les comptes des députés, force est de constater une importante variation. Par exemple, sur Facebook, un compte de député récolte en moyenne autour de 9 000 à 10 000 mentions «J'aime». Cependant, certains députés arrivent à des valeurs extrêmes. En Belgique, la valeur la plus élevée de ces mentions est atteinte par un député du Vlaams Belang, avec 500 000 abonnés. Cela montre une grande variation dans le suivi des comptes des députés, certains d'entre eux tirant les valeurs vers le haut.

Essayons de comprendre les variations observées dans ce cadastre en termes d'activité ou de popularité, selon certaines caractéristiques des députés. À l'analyse l'activité et de la popularité des comptes des députés sur les réseaux sociaux en Belgique, existe-t-il une différence liée à l'âge? La réponse est clairement oui: les comptes des plus jeunes sont plus actifs et plus suivis que ceux des députés des générations précédentes. Force est de

<sup>1</sup> Vérification faite par l'orateur, il est apparu que le pourcentage correct est de 51 % et non de 11 % pour Instagram.

constater une nette différence: plus les députés avancent en âge, moins leurs comptes sont actifs et moins; les comptes des jeunes députés, plus actifs, sont plus suivis. Il y a donc une différence générationnelle dans l'utilisation des réseaux sociaux parmi les députés. Cette réalité est encore plus marquée en Flandre: la différence d'âge est notable parmi les députés francophones, mais elle se marque davantage encore chez les députés flamands.

En général, un député néerlandophone plus jeune est plus suivi qu'un député francophone du même âge. Cela dépend certainement de l'espace démographique sur lequel concourent ces députés, une donnée dont il faut tenir compte. Ma présentation ne s'appesantira pas outre mesure sur la distinction entre les néerlandophones et francophones, mais cette donnée demande à être mise en perspective sachant que, à l'exception des députés bruxellois, les députés francophones et néerlandophones ne concourent pas toujours dans le même espace sociodémographique.

Qu'en est-il du genre: les femmes sont-elles plus ou moins suivies que les hommes sur les réseaux sociaux? La réalité confirme en tout cas qu'il existe bien une différence de genre. S'il n'y a pas de différence au niveau de l'activité ou de la production des comptes, en revanche, la différence penche clairement en faveur des hommes quand il s'agit du suivi des comptes. Les comptes des députés masculins sont plus suivis que les comptes de députées féminines. Nous avons fait l'exercice à partir des données collectées sur les députés belges.

Est-ce une affaire culturelle: existe-t-il une différence entre les députés francophones et néerlandophones? En examinant le taux d'activité, nous ne relevons pas de différence significative entre les deux groupes. En revanche, à l'examen du suivi des comptes, nous voyons que les comptes des députés néerlandophones sont en moyenne plus suivis que les comptes des députés francophones. La différence statistique est significative.

Est-ce une question d'expérience: les députés possédant plus d'expérience sont-ils plus suivis que les néo-députés qui ont rejoint l'hémicycle récemment? De nouveau, dans la réalité, nous observons que les comptes des néo-députés sont tout aussi actifs que ceux des députés expérimentés. En revanche, au niveau du suivi, nous observons très clairement une différence en faveur des députés plus expérimentés. Les comptes des députés qui ont rejoint la législature à la suite des dernières élections de 2019 sont en général moins suivis que ceux des députés réélus.

Est-ce une affaire de niveau de pouvoir: pouvons-nous observer une différence en fonction du niveau régional ou fédéral? À nouveau oui, pas sur le plan de l'activité, mais sur celui du suivi des comptes. Nous observons très clairement une différence significative en faveur des députés fédéraux, puisque leurs comptes sont plus suivis que ceux des députés régionaux.

Est-ce une affaire de gouvernement: les députés chargés d'un poste exécutif sont-ils plus suivis que ceux qui ont un mandat législatif? Nous constatons très clairement une forte différence, à la fois au niveau de l'activité, de la popularité et du suivi des comptes. De manière générale, les députés qui ont un poste ministériel sont plus actifs et plus suivis. De prime abord, cela peut sembler assez logique. Sur ce sujet, nous disposons de données qui nous permettent de confirmer cette observation.

Est-ce une affaire de majorité contre opposition? Non, c'est clairement un mythe. Les comptes

des députés dans l'opposition ne sont ni plus actifs ni plus populaires que ceux des députés d'un parti de la majorité gouvernementale. Une croyance commune voudrait que les députés de l'opposition soient plus actifs sur ce type de plateforme, mais nous ne l'observons pas dans les faits. En revanche, nous observons bien une différence de suivi et d'activité entre députés francophones et néerlandophones: du côté francophone, pas de réelle différence entre les comptes des députés de la majorité ou de l'opposition; en Flandre, par contre, les comptes des députés dans l'opposition sont plus suivis que ceux des députés de la majorité. C'est une observation assez intéressante.

Est-ce une question d'ancrage local: si certains députés peuvent s'appuyer sur cet ancrage local au sein de l'hémicycle, constatons-nous la même chose sur les réseaux sociaux? Nous n'observons pas de différence significative: l'activité ou la popularité d'un compte n'est pas influencée par l'ancrage local d'un élu. Cette question sur l'ancrage local et les effets d'une fonction locale, comme celle de bourgmestre, mériterait toutefois d'être approfondie.

Les réseaux sociaux sont-ils davantage utilisés par des députés radicaux? Il s'agit là d'une question centrale. Très souvent, l'idée que les réseaux sociaux sont utilisés davantage par des députés radicaux – tout du moins qu'ils s'y montrent plus actifs et y sont plus populaires – est bien ancrée parmi les chercheurs et la population en général. Notre étude montre que cette idée est un mythe: en réalité, nous n'observons pas de différence significative entre les radicaux et les autres partis politiques. Les partis radicaux ont une stratégie un peu différente sur les réseaux sociaux de celles des autres partis: ils se concentrent sur certaines personnalités et certains comptes qui vont se révéler très actifs et très populaires. Mais de manière générale, nous ne pouvons pas conclure qu'ils sont plus actifs ou plus populaires que leurs homologues dans les autres partis.

Toutefois, nous observons une différence au niveau des députés sociaux-démocrates et libéraux. Dans l'ensemble, ceux-ci sont plus suivis que les députés régionalistes et conservateurs ou que les députés verts. Nous ne notons donc pas de différence entre les députés radicaux et les partis traditionnels, mais nous observons au sein des partis traditionnels tout de même certaines différences puisque les deux forces historiques libérale et sociodémocrate se distinguent.

Existe-t-il un effet cumulatif: le fait d'être présent sur plusieurs plateformes tend-il à favoriser l'activité et la popularité? Dans ce cas-ci, c'est difficile à affirmer. Il semble y avoir, potentiellement, une relation linéaire entre les deux, mais il existe, surtout au niveau de la popularité, une grande variation parmi certains députés n'étant présents que sur une seule plateforme. Cette observation rappelle la stratégie de concentration à une seule plateforme de certains qui ont tout fait pour en devenir les rois tout en délaissant les autres plateformes.

Mon intervention comporte beaucoup d'informations et je vous les ai présentées un peu rapidement. Toutefois, je reste disponible pour répondre à vos questions. Je tiens cependant à insister sur le fait que ces observations font partie de la phase exploratoire de notre recherche. C'est la première fois que nous présentons les résultats de ces données et nous ne savons pas exactement où nous allons.

Il y a clairement un travail intéressant à mener sur le profil des députés. Leurs comptes ne produisent pas la même activité et ne sont pas suivis de la même manière. Nous pourrions

donc essayer de dresser une typologie de l'utilisation des comptes par les députés.

J'insiste aussi sur le fait que, dans cette étude, nous n'analysons pas tous les aspects discursifs; notre collègue Laura Jacobs travaille sur cet aspect. Je vous conseille d'aller consulter ses travaux, qui sans nul doute vous intéresseront.

Pour conclure, nous aimerions que le travail que nous avons mené sur ces données serve à mettre en lumière les inégalités. En ce qui concerne l'activité parlementaire, nous tendons à observer les mêmes inégalités sur les réseaux sociaux que dans le Parlement. Concrètement, nous entendons donc nous orienter vers ce type de questionnement et potentiellement produire une publication scientifique sur la question.

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Merci, Émilien, et merci également à Pauline Claessens, Laura Jacobs et Lucas Kins qui ont collaboré à ce projet. Vous avez dressé une très belle cartographie qui nous aidera à creuser davantage certains aspects.

## Les médias sociaux et les élus, approche comparative

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Nous passons maintenant à Mme Sandrine Roginsky, responsable du master en communication politique de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Ses recherches portent, en général, sur la communication politique et, en particulier, sur l'usage des réseaux sociaux numériques dans le champ politique, notamment à l'échelle européenne. Elle abordera un autre aspect très intéressant: les possibles incompréhensions entre les différents utilisateurs des plateformes, soit les politiques et les élus, qui utilisent les plateformes numériques et les réseaux sociaux, et les citoyens, qui lisent ce qui est publié sur les réseaux. Il y a là une réflexion à avoir sur les avantages, mais aussi sur les risques, d'une utilisation non professionnelle des outils numériques.

**Mme Sandrine Roginsky.** – Je réalise que je suis la première personne de l'UCLouvain et la première femme à prendre la parole. Je ne sais pas comment il faut le comprendre, mais je suis en tous cas contente d'être parmi vous.

J'ai une approche plus qualitative de la question qui nous intéresse ce matin. Je travaille depuis 2009 sur l'usage des médias et des outils numériques par les députés et députées européens. Je suis toutefois amenée à me pencher sur de la littérature qui dépasse ce groupe de personnes.

Je n'ai pas choisi le titre de ma présentation et je m'étonne de la terminologie employée. L'expression «médias sociaux» laisse en effet penser que certains ne le sont pas. Or, tous les médias sont par définition sociaux, au sens où ils sont produits en société.

J'aime lire à mes étudiants des articles de presse datant de 1922 et 1924. Ces articles parlent de l'outil qui s'est diffusé le plus rapidement dans l'histoire de l'humanité, la comparant à une toile qui réussira à nous faire communiquer ensemble, penser ensemble, vivre ensemble et qui permettra de rapprocher le gouvernement des citoyens. Lorsque je demande à mes élèves de deviner ce dont il est question, tous me répondent internet. C'est pourtant à la radio que ces articles font référence. Il s'agit d'un point important, car nous sommes tous porteurs

de discours qui accompagnent les médias et les technologies. Certains chercheurs parlent d'une machine discursive massive.

Il est intéressant de revenir sur la genèse du numérique et le rôle des grandes entreprises et des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dans la production de ces discours d'accompagnement. En 2009 et 2010 notamment, ces discours célébraient les médias sociaux comme les outils qui permettraient de trouver une solution à la crise politique. Aujourd'hui, ils sont jugés responsables de tous les maux, comme le populisme ou la désinformation. En étudiant la genèse de ces discours, notons que l'inspiration et le modèle à partir duquel nous analysons les usages du numérique reste le modèle américain. L'élection de Barack Obama en 2008 est toujours citée en exemple.

Lorsque je travaillais comme collaboratrice d'un député européen, j'étais interpellée à la lecture d'un rapport du Parlement européen. À l'époque, la croyance était que, grâce à ces outils numériques, nous pourrions aller là où se trouvait la conversation et que, soudainement, les gens et en particulier les jeunes s'intéresseraient à la politique.

Je me suis intéressée à ce qu'il y a derrière toutes les injonctions. En effet, en tant que parlementaires, vous devez certainement entendre qu'il est indispensable d'être sur les réseaux sociaux numériques, etc. En tant qu'académiques, nous portons également ces discours. Je travaille à l'école de communication de l'UCLouvain. J'y donne bien entendu des cours sur le numérique et j'y forme les futurs professionnels des plateformes numériques. J'alimente donc moi aussi ce système d'injonctions paradoxales.

En travaillant sur l'inscription des outils numériques dans le quotidien et le travail ordinaire, il est intéressant de voir comment ils se sont intégrés et n'ont absolument rien révolutionné, comme d'ailleurs aucun média auparavant. En effet, les fonctionnements institutionnels et politiques prévalent. Ma collègue Barbara De Cock et moi-même nous intéressons depuis 2010-2011 aux tweets politiques. Jusqu'au prochain changement, ceux-ci sont plus faciles d'accès et c'est en général pour cela qu'il y a un prisme déformant du côté des académiques. De 2010 à aujourd'hui, nous avons analysé l'usage que font les députés et députées européens, candidats et non-candidats, de Twitter, selon qu'ils et elles sont en campagne ou dans le cadre de la vie quotidienne. Nous avons observé que des fondamentaux demeurent.

Là aussi, il est vraiment important d'envisager la communication comme une facette du travail politique: en réalité, tout est communication dans le travail politique et tout est politique dans le travail de communication. Il s'agit donc vraiment d'un prisme important. Cela étant, de manière générale, force est de constater un phénomène de technicisation de la politique et de la communication que documente bien la littérature: niveau d'expertise attendu des élus et élues, complexité des dossiers... Autant d'éléments sur lesquels est basée la communication. On étudie la complexité du travail politique depuis des décennies et la problématique de la communication est venue s'y greffer.

Les contraintes auxquelles sont soumis les élus et élues m'ont également intéressé. Là aussi, la littérature regorge d'éléments d'analyse sur la manière dont un ou une parlementaire, comme tout autre élu ou élue, est pris dans des prescriptions de rôle extrêmement cadrantes.

La marge de manœuvre liée à l'utilisation des outils numériques est donc assez limitée en

fonction du rôle que des parlementaires doivent tenir. Ce rôle varie selon le mandat, l'image qu'ils et elles veulent se construire ou encore l'expertise qu'ils et elles développent.

Un autre point important est l'intéressante notion de capital, que l'on doit à Pierre Bourdieu. Les recherches tendent à nuancer l'idée que le capital médiatique serait aujourd'hui déterminant. En effet, le capital politique reste extrêmement important, en particulier dans un pays caractérisé par la partitocratie. Par ailleurs, il importe de mettre l'accent sur l'entourage des parlementaires, car le travail politique est collectif et non solitaire. L'usage des outils dépend des équipes et de leur composition. Se concentrer sur l'âge peut être réducteur puisqu'il convient de prendre en considération la complexité d'une équipe, qui dépasse le seul élu ou la seule élue.

En outre, un mythe qui a longtemps perduré est celui selon lequel nous n'avons pas besoin de ressources avec le numérique et les réseaux sociaux numériques, puisque nous les utilisons dans notre vie privée. Or, produire du contenu est une chose, mais faire en sorte qu'il soit vu en est une autre. Il importe non pas d'être suivi, mais d'être vu. En effet, le contenu posté sur un compte suivi par de nombreux abonnés peut ne jamais être vu, ou n'être vu que par les quelques personnes épinglées par un algorithme, car elles regardent une grande quantité de contenu de ce type.

À mon sens, la question n'est pas de savoir si l'on est suivi ou pas. Nous avons mené des travaux, notamment auprès de personnes qui suivent les députés et députées européens sur les réseaux et nous avons constaté que ces personnes sont celles qui s'intéressent aux questions européennes en général et qui ont décidé de suivre certains députés et députées en particulier.

Tenir un compte sur les réseaux sociaux numériques nécessite donc des ressources financières et des compétences. Comme pour tout chose, c'est une pratique qui se professionnalise. Ce serait faire un mauvais procès de dire que les élus et élues sont moins professionnels que d'autres: ils et elles font seulement avec les ressources (humaines, financières...) dont ils et elles disposent, dans un contexte d'injonctions importantes.

Je tiens à revenir sur la notion importante de la désintermédiation, évoquée en introduction. Je ne suis pas certaine qu'il faille parler de désintermédiation; il y a seulement eu un changement d'intermédiaires. J'ai bien aimé l'illustration qui m'a été proposée par l'intelligence artificielle de PowerPoint et qui n'est pas sans évoquer Elon Musk par une petite fusée qui sort d'un ordinateur. En réalité, les intermédiaires existent toujours, mais, aujourd'hui, sur le numérique, à défaut d'être des professionnels de l'information, ce sont ces plateformes qui ne sont pas encore réellement régulées. C'est encore un peu le «Far West», même si l'Union européenne essaie d'avancer sur cette question.

Tout ça pour ça? Je pose la question. Nos recherches ont montré que même si les usages du numérique entre parlementaires pouvaient être différents, ils étaient en réalité très peu différenciants. Par exemple, en réalisant un travail qualitatif sur des milliers de tweets, il a été très difficile de faire apparaître des distinctions claires entre tous les élus. La situation est en fait assez traditionnelle en communication politique, basée sur l'articulation entre le faire et le dire. Les élus et élues doivent montrer ce qu'ils et elles font: le faire savoir qui est un outil de l'action politique. Un point essentiel est le fait que le champ politique est de plus

en plus individualisé. De nombreux travaux – précédant d'ailleurs largement le numérique – montrent que c'est la personne et son quotidien que l'on a tendance à mettre en avant. Le numérique est donc seulement venu accentuer des éléments préexistants.

À qui s'adressent les élus et élues sur les médias sociaux? On a parlé abondamment des citoyens, mais certains auteurs et autrices montrent en quoi le citoyen est une fiction politique. Les travaux que j'ai menés ont révélé que les élus et élues s'adressent essentiellement aux journalistes, aux élites politiques et activistes plutôt qu'aux citoyens et citoyennes, même si ceux-ci sont toujours mis en avant dans les discours d'accompagnement. Ils et elles s'adressent donc à une population bien spécifique. J'ai récemment reçu un courriel d'un journaliste désireux de voir commentée la dernière sortie de Paul Magnette. Les réseaux sont effectivement des supports idéaux pour lancer des polémiques, relayées alors par les journalistes.

En 1984, Daniel Glaxie affirmait qu'«il faut se faire voir pour exister en politique et que la seule manière de bouger consiste à parler». Cela a toujours du sens aujourd'hui. On peut alors se demander si les médias sociaux viennent au secours de la relation entre élus et citoyens. Prenons le cas du collectif citoyen «Il faut qu'on parle». Actif ces derniers jours puisqu'il se penche sur le financement des partis politiques, ce collectif dénonce le budget dépensé en promotion sur les réseaux sociaux. Force est de reconnaître que les investissements des partis belges sur les réseaux sociaux sont astronomiques.

Par ailleurs, j'ai récemment lu le mémoire d'une étudiante qui porte sur TikTok et qui s'intéresse à la réception des contenus politiques par série de «jeunes» utilisateurs et utilisatrices. Au passage, notons que cette catégorie des «jeunes» est discutable, car très hétérogène. Environ 150 à 200 jeunes interrogés dans ce cadre ne s'intéressent pas à la politique ne s'y intéressent pas non plus sur le réseau, ce qui semble indiquer que TikTok n'est pas un espace adéquat pour ce type de contenu. Encore une fois, ce constat est intéressant par rapport aux injonctions qui pèsent sur les élus et élues et qui leur font croire qu'il faut faire de l'humour ou montrer de la proximité avec le public, et ce, sachant que les élus et élues cherchent l'équilibre entre être tout à la fois proches et au-dessus de la masse. Ces injonctions peuvent être à l'origine d'une mauvaise compréhension des publics.

Par ailleurs, dans le cadre des cours sur les outils numériques que je dispense à l'UCLouvain – une université qui a fait de la transition un axe central de son développement –, j'ai été amenée à introduire la question de l'impact écologique. L'usage de ces outils dans l'espace public doit être questionné, car produire du contenu, c'est aussi contribuer à l'énorme impact écologique de la technologie numérique. De même, le citoyen ou la citoyenne qui consulte ces contenus a également une incidence. Le coût écologique dont nous parlons n'est pas minime. Or, en Belgique comme partout dans le monde, les élus et élues sont poussés à utiliser tous les outils numériques possibles sans tenir compte de leur impact carbone.

Le contexte est complexe dès lors que nous parlons de médiatisation du numérique et de démocratie. Il convient toujours de ramener les différents aspects que nous avons abordés à un niveau plus global et politique.

## L'immédiateté et la construction d'une narration de l'activité parlementaire à travers le réseau Twitter: comparaison de l'Italie et de la France

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – La dernière intervention de cette partie sera celle de M. Philippe Poirier, professeur de sciences politiques à l'Université du Luxembourg, titulaire d'une chaire d'études législatives au Parlement luxembourgeois, directeur d'un cours de master en études parlementaires et, actuellement, professeur invité à l'université de Turin.

Dans son intervention, il comparera les usages des réseaux sociaux par les parlementaires français avec ceux des parlementaires italiens, afin de voir si les pratiques diffèrent entre les deux pays.

**M. Philippe Poirier.** – Ce sujet n'est que l'une des thématiques annexes de la chaire de recherche en études parlementaires, dont j'ai l'honneur d'être le titulaire depuis de longues années. Je présenterai le cas de l'Italie et de la France.

Ma première problématique s'intitule: «L'usage de Twitter est-il une forme de nouvelle Ecclésià, au regard de la grande transformation du système politique?» À Athènes, l'Ecclésià était l'assemblée de tous les citoyens, mais la véritable assemblée était la Boulè. Le citoyen avait l'illusion de remplir pleinement la fonction de législateur, alors que celle-ci était exercée par la Boulè. Or, le système est pareil avec Twitter ou avec d'autres médias sociaux. Par ailleurs, je parle de grande transformation parce que l'usage des médias sociaux et le rapport à la démocratie doivent nous ramener à une question fondamentale que les acteurs ne saisissent pas de la même manière. Pour la majorité des citoyens, nous nous inscrivons toujours dans la tradition du gouvernement représentatif, alors que la pratique de la décision et de la loi relève aujourd'hui du système de la gouvernance.

En France, le système consacre la domination absolue du parlementarisme rationalisé. Le Parlement n'est plus l'acteur principal de la loi ni de la politique publique. L'Assemblée nationale est la chambre dominante dans le bicaméralisme français. Pour la première fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, les électeurs ont constitué une chambre qui ne dispose pas d'une majorité absolue, ce qui influence le comportement des parlementaires sur les réseaux sociaux, en particulier Twitter. Par ailleurs, la pluralité politique de ce Parlement élu en 2022 est beaucoup plus à l'image de la société.

Les citoyens attendent que la loi et ceux qui l'incarnent représentent l'état de la société. C'est une rupture absolue dans l'histoire parlementaire française. En effet, depuis le mois de septembre 1789, le phénomène inverse se produit: l'assemblée n'est que la délégation, le filtre de l'état de la société, et non son image. Enfin, comme dans toutes les démocraties, la France connaît une reconfiguration des clivages, mais aussi des coalitions politiques, presque loi après loi. Ces derniers mois, Twitter en fournit la preuve.

Dans le cadre de l'Italie et de sa Chambre des députés, nous sommes depuis quelques années dans un système dit de «dualisme de l'exécutif compétitif». Depuis les présidents Napolitano et Mattarella, qui normalement occupent des fonctions légitimatrices et non exécutives, nous observons une compétition dans certains domaines. Le Parlement est l'arbitre de cette compétition. L'Italie connaît un bicaméralisme équilibré entre la Chambre des députés et le Sénat. Pour la première fois, depuis 2022, depuis «la deuxième république», elle connaît une



majorité absolue. La pluralité politique partielle n'est pas en rapport direct avec l'état de la société italienne, malgré le grand nombre de partis politiques qui ont été élus dans cette chambre. Là aussi, soulignons un clivage de gouvernement à gouvernance important dans la fabrication de la loi.

Les parlementaires sur Twitter et l'image qu'ils y donnent participent à la construction de la légitimité de l'efficacité et de la bonne gouvernance. Dans les quatre exemples de partis dans l'opposition ou dans la majorité parlementaire ou relative, Twitter semble jouer une fonction légitimatrice par rapport à un discours de l'efficacité, de la bonne gouvernance. Dans les tweets, la question classique de la fonction tribunitienne ou vindicative pourrait se poser. Je citerai des exemples à ce sujet: *Cinque Stelle*, la France insoumise, la *Lega Nord* et le Rassemblement national. Cependant, inversement, certains partis de gouvernement ont la même fonction tribunitienne ou vindicative.

Cela se confirme-t-il? Sur Twitter, on peut s'interroger. Les tweets des députés ne reflètent-ils pas, soit l'individualisation du politique, soit au contraire la cohésion partisane? Beaucoup de tweets mettent en scène l'action du député. Par exemple, la présidente du groupe du Parti démocrate italien relaie toutes ses interventions dans les médias. Mais parle-t-elle en tant que cheffe de groupe ou en tant qu'élue individuelle, enracinée dans la région du Frioul dont elle est issue? La cohésion au sein des partis est également mise en scène. On pourrait parler de stratégies de communication, à travers les phénomènes de boucles ou de reprises.

Réfléchir à l'usage des médias sociaux, c'est aussi réfléchir immédiatement à les replacer dans les douze formes ou pratiques de la démocratie qui existent en Europe. Suivant tel ou tel groupe politique, ou tel ou tel député, il y aura, par rapport à ces pratiques de la démocratie, un usage différent de Twitter.

Par ailleurs, les réseaux sociaux sont des technologies très structurées. Ce sont des plateformes qui obligent à certains types de comportements. Moi-même, quand je tweete, cela me déplaît de devoir me conformer à ce type de format. Or, justement, il est intéressant de voir le contenu et la stratégie de contenu dus à l'ordonnement de ces plateformes.

Dans la littérature académique, j'ai relevé plus de 450 articles sur des parlements à travers le monde, particulièrement dans la forme de démocratie qui nous intéresse le plus, la démocratie parlementaire. Parlement du Salvador, parlements régionaux, etc. Il y a une activité débordante à ce sujet.

Dans la littérature, force est de constater une personnalisation de l'activité parlementaire, des principes de loyauté et d'obéissance à travers les tweets au parti et au groupe parlementaire. C'est très visible! Force est aussi de constater qu'il y a l'usage de l'efficacité, de l'appropriation de l'information. Les parlementaires sont eux-mêmes des relais de l'émission d'informations. Par exemple, Marine Le Pen avait repris l'image d'une décapitation par l'État islamique. Elle a été inquiétée par les tribunaux. Mais elle n'était que le relais de l'information, pas son émettrice. Cela pose question d'un point de vue de la déontologie et de l'organisation de l'information sur Twitter.

D'autre part, la littérature relève l'existence de deux catégories d'acteurs sur ce type de médias: les leaders et les députés «de seconde zone». Ces derniers cherchent, à travers les médias

sociaux, à compenser la faiblesse de leur capital au sein de leur groupe parlementaire ou de leur parti. C'est particulièrement le cas dans les parlements d'Amérique latine.

Je suis parti de trois hypothèses de recherche: tout d'abord, j'ai cherché à savoir si Twitter était révélateur du paradigme idéologique auquel appartient le parlementaire. En guise d'illustration, je cite l'exemple de Benedetto Croce, fondateur du Parti libéral italien et philosophe de haute volée. Deuxièmement, je me suis demandé si Twitter reflétait l'activité, les fonctions et les pouvoirs du parlementaire, le paradigme législatif selon lequel il est le fabricant de la loi. En termes de paradigme contextuel, je me suis interrogé sur les parlementaires eux-mêmes: sont-ils déterminés, ne font-ils que répéter des informations ou que commenter l'actualité qui les entoure? Par exemple, «*Porta a Porta*», une *talk show* très ancien de la RAI qui passe souvent le soir en seconde partie de soirée, a souvent été considéré comme la vraie chambre médiatique de la vie politique: tous les téléspectateurs italiens se souviennent de la petite cloche.

Pour la méthode de travail, j'ai choisi de m'appuyer sur le néo-institutionnalisme historique, sociologique et discursif. En effet, pour analyser l'activité des parlementaires sur Twitter, il est intéressant de regarder d'où ces élus viennent, c'est-à-dire à quel moment ils sont apparus sur la plateforme, à quel moment leur organisation ou leur parti a été fondé, comment leur groupe parlementaire s'organise par rapport aux stratégies de communication. Le deuxième élément intéressant réside dans la durée et le renouvellement du mandat des parlementaires: depuis combien de temps exercent-ils cette fonction, est-ce que leur mandat a-t-il été renouvelé, quelles sont leurs fonctions actuelles ou passées au sein de leur parlement...? Ces informations peuvent indiquer un certain type de tweets.

Nos collègues de l'ULB ont rappelé qu'il n'y avait pas beaucoup de distinctions dans le rapport entre majorité et opposition, sauf dans le cas flamand. Cependant, si le clivage idéologique entre gauche et droite est moins présent, les réalités sociologiques en France et en Italie transposent ce clivage.

Est-ce que les messages postés sur Twitter reflètent un rapport différencié à l'Union européenne? Un appui, une indifférence ou une virulente critique?

Enfin, Twitter révèle aussi le rapport entre le parti politique et le groupe parlementaire. Les partis sont des organisations démocratiques centralisées, comme le précisait Georges Marchais pour le Parti communiste français, ce qui revient à dire qu'elles sont certes centralisées, mais pas démocratique. Le groupe parlementaire n'a pas la même organisation. Dans le néo-institutionnalisme sociologique, on recherche les motivations de l'actionnisme des parlementaires. C'est le cas de l'action communicationnelle, l'action légitimatrice, l'action de relais des missions, l'action de rendre des comptes et puis l'action territorialisée. C'est l'une des rares différences fondamentales entre le cas italien et le cas français. Dans leurs tweets, les députés français se représentent ancrés dans un territoire bien particulier; les Italiens le font moins, même si on aurait pu s'y attendre de la part des députés de la Ligue lombarde dont les racines régionalistes sont assez anciennes. En France, le tweet renvoie au territoire et à la circonscription, que l'on soit de gauche ou de droite, de la majorité ou de l'opposition.

Nous sommes dans le néo-institutionnalisme discursif et l'analyse du contenu. Je rappelle quelques catégories qui permettent de déterminer s'il y a occurrence de comportements

différents par rapport à la narration culturelle. Est-ce que le tweet reflète la culture politique et la narration idéologique? Est-ce qu'il reflète des conceptions ou des pratiques sur la démocratie? Est-ce que le tweet relève d'une fonction moralisatrice, d'une fonction vindicative, d'une fonction d'efficacité et de légitimation?

À travers les tweets, nous pouvons étudier plusieurs groupes potentiels: les présidents de groupes parlementaires; les comptes officiels des groupes parlementaires; les députés ayant exercé au moins un mandat, les députés dont c'est le premier mandat; les députés dont les groupes parlementaires sont constitués depuis deux mandatures; les députés suivant une répartition par genre, idéologie, statut professionnel; les députés ayant exercé une fonction dans le secteur de l'information, à l'instar de la présidente du Conseil italien d'ailleurs; les comptes des meilleurs parlementaires, tels que Datan. Un autre sujet d'étude peut être le rapport entre les tweets des parlementaires et les tweets des meilleurs qui produisent de l'information sur les parlementaires.

Je ne présenterai aujourd'hui que l'action des présidents de groupe, sous deux législatures. Ceux-ci cochent de nombreuses cases: une bonne représentation des partis politiques et du genre, ainsi que le renouvellement des mandats – tous les députés présidents de groupes ont exercé au moins un mandat. Comme vous le voyez, ces deux parlements, dans leur composition par couleurs ou affiliations, ont à peu près la même composition.

Examinons d'abord la narration culturelle. Dans la construction des tweets des parlementaires en France et en Italie, force est de constater une surreprésentation des identités sociales comprises comme telles, à la fois par les députés issus des gauches critiques et par les députés des droites souverainistes.

Le rapport à la société libérale, à la culture libérale, aux libertés et aux droits fondamentaux, est davantage le fait des députés des majorités – y compris de la majorité actuelle en Italie – et des députés européistes et euro-fédéralistes.

Il existe une surreprésentation des tweets sur la fonction de l'État dans la diffusion culturelle chez les députés des majorités et des droites souverainistes.

Tant chez les gauches critiques ou radicales que dans les majorités ou chez les souverainistes, c'est clairement une narration idéologique qui est reprise. Il y a une surreprésentation des tweets relatifs au climat, aux droits des minorités, à la dénonciation des discriminations, à la nécessaire transformation du capitalisme, à sa réduction ou à sa dénonciation dans les tweets des députés de *Verdi e Sinistra* et de La France insoumise, mais pas uniquement. Les députés des majorités publient des tweets où sont surreprésentés la notion de bon sens, l'Union européenne, la réforme et le pragmatisme économique.

Chez les droites souverainistes, sous les deux législatures, se retrouvent leurs thèmes de prédilection: la sécurité et l'immigration, auxquels s'ajoute une surreprésentation – ancrée dans l'actualité – du pouvoir d'achat et du fameux territoire.

Nous sommes dans un territoire virtuel, mais il existe une territorialisation du contenu idéologique du tweet. En me penchant sur les narrations démocratiques, à ma grande surprise et c'est très intéressant, beaucoup de tweets parlent de ce qu'est ou devrait être la

démocratie. Dans ce cadre, je vois très nettement les gauches radicales telles que La France insoumise, *Verdi e Sinistra*, un peu – même s'il ne s'agit pas du tout de la gauche radicale – *Cinque Stelle*, avec la démocratie rédemptrice, la démopédie ou l'éducation à la démocratie, la démocratie délibérative.

Vous constatez qu'il existe une très grande polarisation des tweets sur la notion et la narration démocratique. Si nous nous arrêtons à certains types d'autres tweets, nous nous apercevons également qu'ils représentent clairement des fonctions ramenées au discours classique de ce type de groupes ou de tel ou tel député. Pour les gauches, il s'agira de l'utopie avec une surreprésentation de l'égalité ou – depuis quatre ans – de la classification de ce que j'ai appelé purification ou pureté démocratique. Cela apparaît beaucoup plus.

Les députés des majorités campent sur les valeurs libérales, sur la société ouverte. Beaucoup de tweets abordent la science et l'innovation. Dans les droites souverainistes, ils parlent du peuple, des désirs d'union et de son absolu. Il existe aussi des formes de républicanisme. Malheureusement, je n'ai pas le temps de les décrire.

Dans les gauches se retrouvent d'autres formes de narration: les narrations vindicatives. Très intéressant, on y retrouve en particulier la figure du «gros», au sens médiéval du terme, c'est-à-dire de celui qui possède plus que les autres. De l'homme aussi, avec la dénonciation d'une certaine forme d'action humaine sur la nature, de l'homme comme homme sur la femme, le principe de dénonciation de la démonisation. Dans ce type de discours, ces phénomènes sont très classiques.

Parmi les députés de la majorité, au cours des deux législatures, il y a une surreprésentation de la figure de la dénonciation des comploteurs, la dénonciation ou la crainte du retour à l'histoire ou à un certain type d'histoire. S'y retrouvent aussi beaucoup de références à la Seconde Guerre mondiale, à ses conséquences désastreuses comme la Shoah, etc. Ces mêmes députés, qu'ils soient chefs de groupe ou parlementaires, rédigent des tweets en fustigeant les dérives autoritaires des autres, de tous les autres groupes, quelle que soit la nature de leur position.

Bien que les majorités parlementaires aient régulièrement changé en Italie, tant actuellement qu'auparavant, notamment deux fois lors de la législature précédente, s'observe néanmoins le même type de comportements des députés de la majorité. Par conséquent, la dénonciation du caractère autoritaire des oppositions est utilisée par ceux-là qui furent auparavant dans l'opposition et qui sont dorénavant dans la majorité. Ce phénomène est très intéressant.

Dans les narrations vindicatives des utilisateurs de Twitter, la dénonciation de l'autre ou de certaines formes d'altérité, de l'élitisme européanisé, s'exprime très souvent par les partisans de la *Lega Nord* ou du Rassemblement national par un vocable: les «cultureux», qui désignent tous ceux qui appartiendraient à une industrie culturelle dévoyée.

La narration territoriale des parlementaires, à partir de leurs tweets, montre plusieurs caractéristiques: pour la gauche, les lieux de production, les lieux de création et les lieux sans frontières; pour les députés des majorités et d'économie globalisée interactive, l'Union européenne et les métropoles connectées; pour les droites souverainistes, des références à ce qu'on appelle en France les chefs-lieux, les préfetures, les sous-préfetures et l'action, la

ruralité ou la rurbanité, ainsi que, dans les tweets de *Fratelli d'Italia* ou de la *Lega Nord*, voire de *Forza Italia*, ce qu'on appelle l'hinterland des métropoles. La narration des territoires est très différenciée suivant les parlementaires.

Enfin, j'en viens à ce que j'ai appelé la «narration interpartisane» des parlementaires. Il s'agit de déterminer ce que disent ou ne disent pas les tweets sur l'image que les députés se font de leur propre organisation politique.

Les tweets de La France insoumise vont toujours être placés dans un vaste mouvement, le mouvement antisocial. Ils vont renvoyer systématiquement à des tweets d'autres organisations ou d'autres mouvements de lutte, ou vers les lanceurs d'alerte. Par contre, la fonction partisane dans les tweets est rappelée chaque fois qu'il y a une crise dans le groupe parlementaire ou associé, tant chez *Verdi e Sinistra* que chez *Cinque Stelle*, même s'il ne s'agit pas de la gauche radicale. Dans la majorité, en particulier en France, les tweets font référence au leadership, au leader, au président de la République, à l'interaction anonyme: «Moi, député, je parle à vous, qui me comprenez, mais vous n'êtes pas un militant particulier.» L'individuation du parlementaire est beaucoup plus forte dans ses tweets que parmi les autres formations ou groupes parlementaires. Dans le cas des partis de droite, le leadership est très fort aussi, de même que l'union du groupe parlementaire et l'individuation du parlementaire. Pour les groupes ou les parlementaires qui publient des tweets, les frontières et les comportements n'ont aucun rapport avec les divisions idéologiques.

Pour conclure, je propose une matrice qui doit être travaillée avec les autres groupes: une matrice générale du comportement des parlementaires sur Twitter. La première matrice concerne l'identification immédiate. Dans le contenu des messages, les parlementaires s'adressent d'abord à la communauté des partisans, à la communauté isomorphe, ce qui est très important, comme lorsque les élites parlent aux élites. Il y a également un très grand lien à l'événementiel, à l'émotion de l'événementiel. Tout président de groupe parlementaire a une capacité de rapport à l'événementiel, qui n'a cependant pas forcément un rapport avec la fonction législative. Par exemple, tout le monde a commenté le décès du footballeur Pelé. Tout le monde a commenté le décès de la reine Elizabeth II. Tout le monde a commenté des activités qui n'ont aucun rapport avec l'activité législative.

S'observe également une objectivation du monde très nette par les différentes fonctions que j'ai résumées. Cette objectivation du monde se fait dans un temps qui n'est pas forcément le temps des médias ou de l'immédiateté, particulièrement dans les tweets des présidents de groupe parlementaire. Cela s'explique par l'action législative, les propositions de la majorité ou les contestations qui doivent renvoyer à un temps législatif.

Le troisième élément de la matrice est la société du spectacle. Force est de constater une mise en scène très professionnelle dans les tweets, même lorsque des députés sont pris en photo dans leur circonscription. Cette mise en scène renvoie aux fondamentaux idéologiques du groupe parlementaire, du député ou de l'identité du parti.

La loi, le budget et les politiques sont quasiment oubliés. Pourtant, je vous ai parlé de la fonction légitimatrice de l'action, de l'efficacité et de la gouvernance. Parmi tous les chefs de groupe parlementaire des deux législatures, seuls deux ont atteint 15 % de contenus liés à leur activité de législateur. En Italie, le *Gruppo Misto*, qui rassemble des partis

régionalistes, des communautés germanophones et des députés qui ont quitté leur groupe initial, est surreprésenté. En France, cela concerne le groupe du Mouvement démocrate de François Bayrou. Twitter est-il donc réellement le reflet de l'activité parlementaire? Twitter est l'Éclésiastique, mais l'action législative et les décisions de politique publique ne se passent pas sur le réseau social, ce que les députés ont bien compris. Dans les deux pays, hormis ce qui concerne la représentation du territoire, s'observent les mêmes stratégies de communication et de contenus: communauté virtuelle et système politique européen.

Cela s'explique par le fait que les partis présents dans les deux parlements ont aussi des accords, des partages d'expérience et il est donc normal de voir apparaître un phénomène d'europanisation et de globalisation du même système de contenus.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre attention et je vous invite à me suivre sur Twitter, où vous verrez que ce que nous disons aujourd'hui pour les parlementaires vaut également pour le monde académique. Le monde académique ne reflète pas ses travaux sur Twitter.

## Échange de vues avec les intervenants

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Nous en venons à un moment d'échange avec les intervenants. Quelqu'un souhaite-t-il leur poser une question?

**M. Lucas Kins.** – Je voudrais juste ajouter que notre présentation constitue une exploration des données et s'inscrit dans un projet plus large lancé par Pauline Claessens et Laura Jacobs. Ce projet vise à créer un *social media lab* qui étudie le contenu des publications sur les réseaux sociaux des élus en Belgique. L'objectif est de l'utiliser pour le scrutin 2024.

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Mes questions portent sur l'enquête relative à l'utilisation des réseaux sociaux par les parlementaires. Je voudrais connaître les outils que vous avez utilisés, Monsieur Paulis: vous avez très peu parlé d'engagement, alors que c'est un outil de mesure qui est plus souvent utilisé que le nombre d'abonnés. Où en êtes-vous par rapport à cette réflexion?

Dans votre graphique sur l'utilisation des réseaux sociaux, vous avez pointé qu'Instagram était utilisé par 11 % de la population<sup>2</sup>; or, je n'ai pas du tout le même chiffre que vous. D'où vient cette statistique?

Par ailleurs, vous avez parlé d'inégalités de genre et de différences selon le genre. Une étude a été faite pour «*Médor*» notamment par Jehanne Bergé. La journaliste spécialisée sur le sujet pointe le fait que les partis politiques sponsorisent quatre fois plus les élus que les élues. Comptez-vous intégrer cette question du sponsoring et de la publicité dans votre analyse? La plupart des membres des partis sont des hommes, ce qui doit jouer dans la balance finale.

**M. Émilien Paulis.** – Pour le taux d'engagement, nous n'avons pas travaillé avec des

<sup>2</sup> Cf. la note de bas de page précédente: le bon pourcentage sur Instagram est bien de 51%, après vérification et sur la base d'une correction ultérieure faite par l'intervenant, M. Paulis.

métriques, car nous voulions pouvoir comparer les plateformes entre elles. Il nous a semblé plus pertinent de travailler, dans un premier temps, sur une mesure qualitative, d'examiner les différents comptes et voir s'ils sont vraiment actifs avec une communauté qui les suit activement. Le taux d'engagement est une mesure beaucoup plus intéressante quand il s'agit de popularité. Il permet de savoir si les publications sont suivies et d'observer comment l'activité se traduit en termes de popularité et de suivi. Cet élément pourrait en effet faire partie de l'analyse.

Votre remarque sur le chiffre relatif à Instagram me semble pertinente, je me suis posé la même question durant la présentation. Ce chiffre est tiré de l'étude 2022 de *We are social* à propos de la Belgique. Il est possible qu'une erreur se soit glissée dans ma présentation. Quoiqu'il en soit, la différence est significative: plus de neuf députés sur dix sont sur Instagram alors que dans la population, il s'agit plutôt de quatre ou cinq personnes sur dix. Il faudrait effectivement vérifier le chiffre exact.

Sur le genre, la parité est presque parfaite: il y a autant de comptes de femmes que de comptes d'hommes politiques. En revanche, les inégalités de genre se reflètent aussi dans la politique en ligne.

Pour ce qui concerne la sponsorisation des publications, nous pourrions effectivement examiner le recours à ce type d'outil et la fréquence. Nous n'avons pas encore intégré cette dimension, mais nous travaillons sur ce genre de thématique. Nous avons aussi bon nombre de données sur ces questionnements. J'ai travaillé sur le rapport de Johanne Berger que vous avez cité.

Dans la perspective de comparer les cinq plateformes, nous pourrions aussi intégrer cet élément à l'avenir dans ce cadastre général et étudier le recours aux publicités. Cet aspect est très spécifique à Facebook. Twitter vient de le réintégrer et j'ignore les règles pour Instagram à ce sujet. Vos réflexions très intéressantes suggèrent des orientations pour nos futures collectes de données.

**M. Lucas Kins.** – J'ajouterai simplement que sur le plan technique, nous avons été assez limités puisque nous avons dû procéder à la collecte de données manuellement, les moyens de l'université ne nous permettant pas d'automatiser ce processus. Nous avons souhaité tout de même garder l'idée d'un cadastre regroupant l'ensemble des plateformes sur lesquelles les personnalités politiques sont actives, mais ce choix nous a obligés à limiter l'étendue des informations à collecter.

**Un intervenant.** – Vous avez surtout parlé de la présence des parlementaires dans les médias, mais j'aimerais évoquer celle des institutions elles-mêmes. Mesdames et Messieurs les intervenants, quelle est votre opinion quant à leur présence sur les réseaux sociaux? En Belgique, certaines sont très actives, d'autres beaucoup moins. Ont-elles un rôle à jouer?

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Votre question est très pertinente, Monsieur. Pour ma part, je m'interroge sur la personnalisation, qui est à la fois une cause et une conséquence. Je propose aux intervenants de s'exprimer les uns après les autres, en commençant par vous, Madame Roginsky.

**Mme Sandrine Roginsky.** – Je n'ai pas travaillé sur les institutions belges, mais sur les institutions européennes et, en particulier, le Parlement européen. Celui-ci a plus de ressources et dispose d'un budget très conséquent dédié à la communication. J'ai choisi d'étudier la situation sous le prisme des contenus. Les contenus relèvent d'une communication toujours dirigée vers le citoyen, d'une fiction élaborée à l'image des professionnels de la communication du Parlement européen. Il s'agit d'une communication circulaire dont les jeunes constituent la principale cible. En l'occurrence, ces «jeunes» ressemblent fortement aux stagiaires qui peuplent l'institution. Encore une fois, la direction générale de la communication du Parlement européen est très développée. Elle se présente d'ailleurs comme une agence de communication. Ses membres sont à la pointe des usages dans ce domaine. Nous pouvons évidemment nous interroger sur l'image que cela donne de l'institution.

**M. Philippe Poirier.** – Au mois de novembre, j'ai réalisé une mission pour le Parlement du Liban. C'est une structure qui est complètement effacée dans un système effondré et qui cherche à refonder sa stratégie légitimatrice. Dans un autre registre, j'ai également participé à la refonte de la politique de communication de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg. Voici deux exemples parfaitement opposés: un Parlement devenu inexistant et un Parlement d'une démocratie stable disposant de moyens disproportionnés, similaires à ceux de la direction générale de la communication du Parlement européen.

Peu importe le contexte, les institutions parlementaires semblent faire face à trois problématiques constantes.

D'abord, elles cherchent absolument à atteindre des citoyens qui sont hors de leur portée: c'est le mythe du groupe de jeunes, de certains groupes sociaux, des invisibles. Dans les deux cas ci-dessus, la stratégie passait totalement à côté de ces groupes cibles.

Ensuite, j'aborde le visionnage des débats parlementaires sur les plateformes en lignes telles que Twitter et YouTube. Au moment où je vous parle, les débats de ce Parlement sont diffusés en direct sur les plateformes sociales. Mais que constatons-nous? Selon une étude menée sur une vingtaine de parlements par ParlAmericas, organisation des Parlements des Amériques, les stratégies déployées par les assemblées fonctionnent dès lors que le sujet politique fait l'objet d'un réel débat de société.

Le nombre de connexions aux comptes Twitter et Facebook du Congrès des États-Unis d'Amérique explose lorsque l'assemblée discute de la loi budgétaire. Pourtant, c'est un dossier ardu et complexe qui, à première vue, rebute les citoyens. Or, les citoyens sont au rendez-vous, car la loi budgétaire a des implications pratiques. Il faut peut-être revenir à des éléments fondamentaux de l'action du parlement: le contrôle du budget, l'explication des finances publiques. C'est une voie intéressante suivie par les parlements luxembourgeois et libanais.

J'ai une autre interrogation: faut-il privilégier certains types de médias sociaux? Il y a les médias classiques, ceux que nous utilisons nous-mêmes dans nos travaux. Or, le recours aux médias sociaux s'amplifie. Les parlements n'arrivent pas à maîtriser cette réflexion, suivant le contexte. Les Américains connaissent une plus grande diversité de réseaux sociaux compétitifs entre eux pour l'information véhiculée par les parlements.

Le Parlement où nous nous trouvons est sans doute l'un des parlements en Europe qui a le plus diversifié sa stratégie de communication, suivant une étude réalisée par ParlAmericas. Il est intéressant d'examiner plus en détail cette étude.

**M. Pietro Castelli Gattinara.** – Je clôture cette partie de notre programme. Je remercie les différents intervenants. Nous avons parlé des parlementaires. Laissons-leur dès lors la parole!

## DÉBAT AVEC LES PARLEMENTAIRES

(Modérateur: M. Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

**M. Xavier Baeselen.** – Mesdames et Messieurs les Députés, je suis sûr que les personnes ici présentes ont envie de vous entendre sur votre perception des médias et, surtout, sur la manière dont ceux-ci rendent compte de votre travail parlementaire.

Monsieur Hardy, vous connaissez bien le secteur de la communication puisque vous avez été le porte-parole d'Elio Di Rupo quand il était président du PS. Vous avez aussi été conseiller en communication auprès de Paul Magnette et vous vous êtes particulièrement occupé des réseaux sociaux. Vous êtes conseiller communal à Charleroi depuis 2018 et député au Parlement de Wallonie et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2020.

Quel regard portez-vous sur la manière dont les journalistes rendent compte de votre travail parlementaire? Vous êtes un jeune député. Êtes-vous satisfait de la manière dont les médias font état de votre action dans les parlements?

**M. Maxime Hardy (PS).** – Le monde de la communication et des médias sociaux est en constante transformation. Il évolue de plus en plus vite, laisse peu de place à la nuance et implique qu'une nouvelle en chasse une autre. Dans ce cadre, le monde politique essaie de travailler en partenariat avec les journalistes, tout en veillant à ce qu'ils conservent leur indépendance. Nous devons faire en sorte que l'information ait le degré de nuance et de complexité qu'elle mérite par rapport aux enjeux de société.

En tant que porte-parole du PS, je puis dire que les journalistes sont très conscients de ces enjeux. Nous échangeons ainsi souvent «en off», ce qui me permet de leur expliquer qu'au-delà de l'information précise et factuelle, il existe un contexte lié à des négociations ou à un agenda qu'on n'a pas encore rendu public, que les partis doivent se concerter pour relever des défis d'ordre politique. Nous avons une relation de confiance avec ces journalistes à qui je transmets donc des informations «en off» pour les aider à comprendre la réalité des choses, la complexité de l'actualité et leur permettre d'apporter les nuances nécessaires à leur travail.

**M. Xavier Baeselen.** – Nous aurons l'occasion de revenir sur les techniques que vous utilisez pour valoriser votre travail et faire passer votre message. Je vais maintenant passer la parole à M. Maroy.

Ce dernier connaît bien le secteur de la communication, puisqu'il a été journaliste politique à la RTBF avant de devenir député en 2014. Il a présenté «*Mise au point*» pendant 11 ans, une émission de télévision qui faisait la part belle aux débats politiques. Il a donc ce double regard de journaliste et de député sur les choses.

Monsieur Maroy, avez-vous constaté une évolution de la manière dont les médias s'intéressent à la politique? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en parler?

**M. Olivier Maroy (MR).** – En 2014, j'ai arrêté ma carrière de journaliste pour me consacrer à mes fonctions de député. Le travail de journaliste a changé parce que les médias ont évolué.

Aujourd'hui, tout est plus rapide et la diffusion des articles en ligne est prioritaire pour les rédactions. Quand j'étais journaliste à la RTBF et quand nous obtenions un scoop, nous faisons tout notre possible pour tenter de garder l'information exclusive jusqu'au journal télévisé de 19h30. Nous espérions que RTL n'ait pas l'information et qu'elle ne la diffuse pas avant nous. Aujourd'hui, dès qu'un journaliste a connaissance d'un scoop, il le partage immédiatement sur un réseau social et sur le site internet du média.

Les deux journalistes présents ce matin ont tenu des propos intéressants concernant leur profession. Ils m'ont fait l'effet d'un coup de poing. M. Deffet a affirmé que le Parlement ne représentait plus un sujet prioritaire pour la presse. Je m'en fiche un peu de savoir si mes activités sont couvertes au niveau médiatique. J'ai une carrière de journaliste derrière moi; j'ai été dans la lumière des projecteurs pendant suffisamment d'années. Ce qui m'inquiète, c'est que le Parlement ne soit quasiment plus mentionné dans la presse, sauf quand il y a un scandale. Actuellement, les journalistes sont occupés avec ce qui se passe au Parlement de Wallonie. En effet, ils soulèvent la polémique concernant l'antenne GSM qui n'a pas été prévue dans les futurs bâtiments parlementaires.

Il est dommage que les parlements ne soient mentionnés dans la presse que dans ces circonstances. Il serait temps de rappeler où se trouve le centre de la démocratie, c'est-à-dire dans les parlements. C'est la faute des parlements eux-mêmes, dans le sens où, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement de Wallonie, tout est très minuté et extrêmement structuré. Il manque un peu de virulence dans les débats.

**M. Xavier Baeselen.** – Vous en appelez au président pour rendre les débats un peu plus...

**M. Olivier Maroy (MR).** – Ce n'est pas le président qui fait le règlement à lui tout seul. J'en appelle aussi aux chefs de groupe à encourager davantage le débat au sein de notre Parlement. Par exemple, nous ne pouvons pas interrompre d'autres personnes lorsque nous débattons d'un sujet en commission, ce qui est dommage. Quand nous déposons une question d'actualité, il faut justifier du fait que c'est une actualité en indiquant la référence d'un article de presse ou du travail d'un journaliste. C'est complètement stupide. Pourquoi voudriez-vous que des journalistes viennent assister aux séances plénières et écouter des questions d'actualité portant sur des articles qu'ils ont eux-mêmes écrits?

**M. Xavier Baeselen.** – Nous avons bien compris. Vous allez déposer une proposition de modification du règlement.

**M. Olivier Maroy (MR).** – J'en profite pour dire ce qui devrait changer. Au Parlement fédéral, par exemple, il est tout à fait possible d'interrompre un autre orateur.

La faute incombe aussi aux journalistes. L'immédiateté étant la règle, les journalistes veulent des exclusivités. Il y a encore cinq ou six ans, pour annoncer une nouvelle, on envoyait un communiqué de presse à différents médias ou on organisait une conférence de presse. Aujourd'hui, cela ne fonctionne plus du tout comme ça. On appelle un journaliste et on lui donne une exclusivité, car ils veulent être les premiers à aborder une proposition ou un sujet. Cela signifie qu'ils traitent le sujet très en amont et que, lorsque celui-ci arrive à la fin du long processus politique au Parlement, là où le vrai débat d'idées a lieu, il n'intéresse plus les journalistes.

**M. Xavier Baeselen.** – Madame De Re, vous avez été chargée de communication dans une *startup* que vous avez fondée. Ensuite, vous avez été responsable de la communication numérique d'Ecolo. Depuis 2019, vous êtes députée au Parlement bruxellois et au Parlement de la Communauté française.

Comment faites-vous concrètement pour valoriser votre travail au parlement, dans les médias en général et auprès des journalistes, mais aussi sur les réseaux sociaux?

**Mme Margaux De Ré (Ecolo).** – Les nouveaux élus et, *a fortiori*, les femmes ont une caisse de résonance bien plus limitée dans les médias traditionnels. Par ailleurs, je ne suis pas la fille de quelqu'un de connu; mon nom n'est donc pas percutant quand j'interviens dans la presse. Dès lors, j'essaie de faire avec ce que j'ai sous la main, à savoir les réseaux sociaux en ce qui me concerne.

J'ai toujours utilisé les réseaux sociaux dans ma vie par attrait pour ce qu'ils représentent sur le plan de la communication, de la création de liens, etc. Je trouve ces outils intéressants. Dans le cadre de mon mandat, je me suis rendu compte que ce système était doublement gagnant. D'une part, les réseaux sociaux me permettent de vulgariser les activités parlementaires et de toucher des publics très éloignés de la politique, en expliquant par exemple comment est traitée une question, comment se déroulent les réunions, comment évoluent les débats. D'autre part, il s'agit d'une source d'information très importante. Lors de plusieurs mouvements récents comme *#MeToo* et *Youth for Climate*, les réseaux sociaux ont permis de capter des informations que les médias ont ignorées, mais qui enrichissent aujourd'hui mon travail de députée.

Un paradoxe se cache derrière ce phénomène. Nous nous inscrivons dans une idée de renouveau démocratique, nous sentons une rupture avec la population. Les médias et le système en général ont tendance à accorder moins de place à de nouveaux visages. Par conséquent, nous nous réfugions sur les réseaux sociaux qui nous permettent de valoriser notre travail. Ce faisant, nous nous surexposons à des violences en ligne. Je le vis personnellement, tout comme de nombreux autres collègues.

La liberté d'expression que nous avons en tant qu'élus ne s'accompagne pas toujours d'une sécurité d'expression. Nous avons souvent l'impression que les cyberviolences sont le fait d'hommes frustrés et isolés, mais ce n'est plus le cas. C'est une problématique éminemment politique et démocratique, puisque des personnalités publiques se livrent également à la cyberviolence. J'ai été récemment harcelée en ligne par un chef de file du mouvement Français de souche, qui jouit d'une grande audience. Il est très intéressant de constater à quel point les réseaux sociaux sont devenus des menaces pour la liberté d'expression des élus. Nous ne travaillons pas suffisamment sur la sécurité d'expression.

**M. Xavier Baeselen.** – Monsieur Jori Dupont, vous êtes député PTB, originaire de Liège et issu du secteur de l'infographie et des jeux vidéo. Vous êtes aujourd'hui président de la section PTB de Tournai et député de notre Parlement depuis 2019. Utilisez-vous les réseaux sociaux? Lesquels?

**M. Jori Dupont (PTB).** – J'utilise couramment les réseaux sociaux. Comme les trois députés les plus jeunes de cette assemblée, je suis sur TikTok. J'y publie un peu de tout, aussi bien

des informations amusantes que des informations politiques, comme des événements qui se sont déroulés en commission. TikTok exige des formats courts. Il faut caser en une minute l'information à transmettre. Il est important d'être présent sur les réseaux sociaux parce que l'information ne se consomme plus comme avant. Comme en témoigne M. Maroy, avant, on attendait le JT de 19h00 ou 19h30; par contre, aujourd'hui, on ne consomme plus de contenu linéaire. C'est fortement le cas chez les plus jeunes, qui consomment l'information quand ils en ont envie. Les réseaux sociaux ont cet intérêt-là.

Les journalistes ne suivent plus vraiment l'actualité des parlements et je le comprends. La plupart des participants à ce colloque sont inscrits en sciences politiques: je serais curieux de savoir qui a suivi la rediffusion d'une journée de commission sur YouTube. J'entends qu'un des participants l'a fait, c'est courageux! Au demeurant, personne n'en a envie: c'est chiant! Ni les journalistes ni les citoyens n'ont envie de regarder ça. Il suffit de compter le nombre de personnes qui suivent les diffusions sur YouTube: 40 à 50 qui, à mon avis, sont des attachés parlementaires.

Par contre, ces vidéos sont intéressantes, car il s'agit de matériel brut dont nous pouvons extraire ce que nous voulons communiquer. Des choses se passent dans les parlements, des petits moments que nous sortons pour les communiquer. C'est notre rôle: «Rue-Parlement-Rue», comme on dit au PTB. Il faut écouter la rue, communiquer au Parlement ce qu'on y a entendu et en reparler aux gens, notamment en utilisant les médias sociaux.

**M. Xavier Baeselen.** – Madame Schyns, vous êtes députée pour le groupe des Engagés. Vous avez été conseillère communale à Herve, échevine, ministre de l'Éducation et cheffe de groupe au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les médias sociaux – que vous utilisez, je suppose – permettent-ils d'apporter de la nuance sur le débat politique? Y abordez-vous des questions de fond ou des questions anecdotiques? Ou tout et n'importe quoi?

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Je suis devenue le grand désespoir du responsable de la communication du groupe des Engagés. Si je suis présente sur les réseaux, je n'y suis quasiment plus active.

C'est un choix tout à fait personnel! Lorsque j'étais ministre, j'y étais très présente. Je tentais alors d'expliquer les choses au maximum. J'avais en effet l'impression que les médias traditionnels et les réseaux sociaux ne s'intéressaient qu'à ce qui, dans le monde de l'éducation et de l'enseignement, était négatif. Les médias appelaient mon porte-parole quand il y avait un accident dans une école, quand les enseignants manifestaient dans la rue, etc. Personne ne se souciait de tel ou tel beau projet réalisé dans une école.

Je passais dès lors notre temps à faire non pas de la communication, mais du déminage. Je tentais de faire de même avec les réseaux sociaux. J'ai alors réalisé qu'il était beaucoup plus difficile encore de nuancer, d'expliquer et d'être pédagogue sur les réseaux sociaux. En outre, je subissais systématiquement des injures et des volées de bois vert. Heureusement, ma collaboratrice gérait ces situations, mais j'ai été beaucoup plus touchée que je ne le pensais.

**M. Xavier Baeselen.** – Vous ne relayez donc plus systématiquement votre travail parlementaire aujourd'hui?

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Aujourd'hui, je relaie certaines questions bien précises que je sélectionne. Il m'arrive aussi de mettre sur ma page Facebook, non pas n'importe quoi, mais des photos de mon chien. C'est triste à dire: la photo de mon chien recueille beaucoup plus de «J'aime» que ma publication sur mon intervention en faveur des personnes qui travaillent dans les centres PMS et qui aident au bien-être des élèves. J'ai vraiment un problème avec ce paradoxe.

La deuxième chose qui me choque énormément sur les réseaux et qui m'incite à ne plus y être de façon régulière, c'est l'utilisation des fameux algorithmes. Ces algorithmes ont pour effet de faire ressortir les messages les plus cliquants. Or, je fais partie d'un mouvement centriste. Il est difficile d'expliquer la nuance sur les réseaux alors que ce sont les messages les plus tranchés, les plus cliquants, parfois les plus méchants qui font le buzz. Nous, parlementaires, devons continuer à être sur les réseaux, car cela fait partie de notre métier. Pour ma part, j'ai choisi de diminuer l'utilisation que j'en fais.

**M. Xavier Baeselen.** – Monsieur Köksal, vous avez été conseiller communal à Schaerbeek de 2006 à 2012, vous avez été échevin à Schaerbeek de 2012 à 2019 et vous êtes aujourd'hui membre du Parlement régional bruxellois et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Fréquentez-vous beaucoup les réseaux sociaux? Vous en servez-vous pour valoriser concrètement votre travail parlementaire, votre action dans les enceintes parlementaires?

**M. Sadik Köksal (DéFI).** – Monsieur le Secrétaire général, j'abonderai dans le sens de Mme Schyns puisque j'ai précédemment effectué un mandat exécutif. Dans ce type de rôle, les actions menées sont plus directes et les mesures prises sont plus concrètes.

Compte tenu des problèmes de malpropreté que l'on connaît en Région bruxelloise, toutes les actions que j'ai menées en tant qu'échevin de la Propreté publique dans une grande commune de Bruxelles m'ont conduit à faire des apparitions dans la presse écrite, mais aussi au niveau des médias télévisés. Depuis que je suis député dans deux Parlements, je suis beaucoup moins médiatisé. Dès lors, les réseaux sociaux me permettent de continuer à communiquer. Cependant, les contenus que je partage n'ont pas nécessairement trait à mes sujets de prédilection. Je suis nouveau parlementaire. J'ai des collègues qui ont une certaine ancienneté et expérience et qui continuent à suivre leurs matières de prédilection. Mais, sur le plan journalistique, certains sujets sont moins vendeurs que d'autres.

Depuis quelques années, je me rends compte que les citoyens en ont marre de la politique et des messages que nous publions. Parfois, trop, c'est trop. J'essaie donc de parvenir à un équilibre entre messages à caractère politique et autres messages. J'ai un compte Facebook privé sur lequel je partage beaucoup de choses, mais uniquement avec mes contacts. Par contre, sur ma page officielle, je publie davantage de messages à caractère politique, tout en cherchant un équilibre qui est loin d'être évident à trouver.

**M. Philippe Poirier.** – Mesdames et Messieurs les Députés, vos témoignages sont intéressants, car ils révèlent, en fin de compte, comment vous concevez votre propre fonction. Pour vous, un parlementaire doit ressembler parfaitement à ce qui se passe dans la société. C'est curieux dans une démocratie représentative, car vous êtes des filtres, des médiateurs. Abandonner la fonction politique d'explication et de concertation, comme vous le faisiez Madame, c'est un handicap que vous vous imposez. Les citoyens en ont marre des discours politiques «sexy» qui sentent la communication à plein tube.

Pour prendre un exemple, dans une étude de ParlAmericas, les chercheurs ont étudié quatre parlements et assemblées législatives aux États-Unis: ceux de l'Oregon, de la Louisiane, du Michigan et d'un quatrième État que j'ai oublié. Ces parlements évoquaient dans leurs médias les «*good politics*». En d'autres termes, ils ont concentré leur système de communication simplement pour présenter leur politique, les lois votées et les contenus, et ce, avec une hiérarchisation. Les chercheurs se sont aperçus que, dans ces quatre assemblées législatives, bien que les taux d'abonnement augmentaient, les mentions «J'aime» stagnaient.

**M. Xavier Baeselen.** – Pour synthétiser la question, Mesdames et Messieurs, êtes-vous victimes de votre propre jeu? Jouez-vous suffisamment le rôle de filtre ou de représentant, ou avez-vous tendance à abonder dans le sens de ce que souhaitent les citoyens?

**M. Maxime Hardy (PS).** – En tout cas, dans ma précédente fonction et aujourd'hui, en tant que parlementaire, j'essaie d'adopter le même mode de fonctionnement: adapter la forme des messages, pas leur fond, en fonction des publics et de la plateforme utilisée. Par ailleurs, selon leur réalité, certaines personnes seront plus intéressées par une partie de nos politiques ou de notre message. C'est là l'essentiel: pour «combattre» la défiance et la colère qui est légitime dans la période actuelle d'après-crise, nous devons adapter nos messages aux différents publics, afin d'expliquer nos actions. En ce sens, les réseaux sociaux offrent l'opportunité de toucher un public ou l'autre.

Il faut mettre des balises à cet égard. Quand on voit ce qui s'est passé avec le scandale Facebook-Cambridge Analytica, la manière dont Boris Johnson a renversé l'opinion publique dans le cadre du Brexit ou la façon dont Trump et Obama ont initié leur élection grâce à l'analyse des données, celle-ci permettant que telle personne entende tel message qui lui corresponde... Les réseaux sociaux peuvent être une opportunité, mais aussi un danger.

Je salue donc la presse, qui fait un travail extraordinaire dans le cadre des élections. En tant que porte-parole, je me souviens que nous avons reçu un tableau de 400 lignes dans lequel il fallait répondre à chaque question «oui», «non» ou s'abstenir avec une explication. C'était un travail de dingue! Nous avons passé une dizaine de jours à travailler sur ces 400 questions avec notre centre d'études, l'Institut Émile Vandervelde (IEV). Toutefois, à la veille d'une élection, ce travail a permis au citoyen lambda de répondre à un formulaire et de se positionner par rapport aux partis sur des thématiques importantes.

Dès lors, les réseaux sociaux ne sont pas tout. Le travail de décryptage objectif de nos programmes et de nos politiques que la presse réalise est extrêmement important. L'alliance d'une communication «sexy» sur les réseaux sociaux et adaptée aux différents publics avec le travail professionnel et indépendant de la presse est utile pour avoir une image globale des politiques des uns et des autres.

**M. Xavier Baeselen.** – Comment faire en sorte de rapprocher aujourd'hui les responsables politiques et les députés de la presse? Si on prend quelques exemples récents, on a surtout l'impression que ce sont les infos chocs qui intéressent les médias. Nous allons prochainement organiser un colloque sur la diplomatie parlementaire dans notre hémicycle. Les articles récemment publiés sur le travail des parlementaires à l'international traitent surtout du coût des voyages, des hôtels dans lesquels les députés ont logé, des avions qu'ils ont pris et dans quelle classe, alors que le fond du sujet n'est pas abordé. La preuve

aujourd'hui: nous abordons la question des relations entre les médias et les parlements, mais peu de journalistes sont présents.

Monsieur Maroy, comment rapprocher le travail des élus de l'intérêt journalistique?

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je tiens d'abord à saluer le travail des journalistes. Si certains d'entre eux n'avaient pas fait leur travail, l'affaire du greffier du Parlement wallon n'aurait peut-être pas encore été dévoilée. Nous ne pouvons pas parler comme s'il n'y avait qu'une seule presse. Tous les médias n'ont pas traité ce scandale de la même manière.

**M. Xavier Baeselen.** – Je parlais plutôt de la diplomatie et des missions des parlementaires. Les journalistes parlent surtout des chiffres et de lieux, alors que des informations sur le fond sont disponibles.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Certains médias semblent se livrer à une course à l'échalote. Le journal «*Le Soir*» a fait éclater le scandale et d'autres médias tentent de s'accrocher à sa roue en creusant notamment le sujet des voyages. Je n'ai aucun problème à dire et à assumer que j'ai voyagé à plusieurs reprises pour des missions très utiles.

Nous devons aussi battre notre coulpe. Dans les parlements, on a parfois le réflexe de pratiquer la politique du hérisson: faire le gros dos et attendre que l'orage passe. Il faut expliquer que ces missions, comme celle que nous avons menée aux Pays-Bas pour voir la chaîne qui s'occupe de la consigne sur les canettes et les bouteilles en polytéréphtalate d'éthylène (PET), ont un but. Certes, elles ont un coût, mais elles sont utiles.

Je regrette que la presse n'aborde pas l'utilité des missions, mais tire plutôt profit en parlant du voyage à Tahiti d'un politicien. En effet, Tahiti fait rêver, mais sur un voyage de quatre jours, dont deux étaient consacrés au transport, je doute que cette personne ait eu le temps d'en profiter en bikini.

**Un intervenant.** – Je suis journaliste à la télévision de proximité à Namur. Depuis quelques années déjà, je commente ou présente les questions d'actualité, tous les mercredis, à Bruxelles et à Namur. Ce débat m'intéresse, car je suis amené à expliquer le travail des mandataires, qu'ils soient députés wallons ou députés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est bientôt les élections. Manifestement, il existe un fossé entre le monde politique et les citoyens. Notre responsabilité est énorme dans les deux années à venir: il s'agira de rabibocher le citoyen et le politique. J'ai écouté attentivement ce qui a été dit ici et j'ai pris des notes. Nous devons mener prochainement des débats à ce sujet et j'amènerai ces informations en rédaction.

**M. Xavier Baeselen.** – Je vous remercie de suivre les questions d'actualité qui sont retransmises sur les télévisions locales et sur les réseaux sociaux du Parlement.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Certaines missions parlementaires sont très intéressantes, notamment à notre mission aux Pays-Bas. Toutefois, ne mettons pas sur le même pied, d'une part, une mission aux Pays-Bas afin d'étudier un système de consigne qui fait d'ailleurs beaucoup parler de lui pour le moment et qui pourrait être un sujet intéressant pour tout le monde et, d'autre part, un voyage à Dubaï à 20 000 euros pour deux personnes. Il y a une responsabilité politique dans le fait que des médias s'emparent du sujet. Si les parlements manquent de transparence et si des choses s'y passent, il est normal que les journalistes



s'en emparent. Et inversement, si le parlement agit de manière positive, les journalistes s'en emparent également.

**M. Xavier Baeselen.** – Un colloque consacré à la diplomatie parlementaire et aux missions parlementaires aura lieu le 15 mars dans notre hémicycle.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je voudrais réagir à vos propos, Monsieur Dupont. C'est typiquement le genre de simplisme qui m'énerve un peu et qui alimente le populisme. Je ne vois pas de grande différence entre notre mission aux Pays-Bas et le voyage du président du Parlement wallon à Dubaï, mis à part le coût.

Est-il normal, selon vous, que le président du Parlement de Wallonie se rende à Dubaï au moment où a lieu l'exposition universelle, durant la semaine consacrée à la Wallonie? Bien sûr que oui! Voulons-nous que la Wallonie existe sur la carte du monde et que les investisseurs viennent faire des affaires chez nous? Poser la question, c'est y répondre! Si nous voulons commercer, avoir des échanges et aller chercher des expériences, les missions sont évidemment un bon moyen d'y parvenir. Mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit! Ces missions doivent être cadrées et transparentes, ce qui n'a pas toujours été le cas. Nous pouvons remettre en question certains choix effectués. Le greffier devait-il accompagner la mission? Je répondrai que non. Fallait-il réserver un hôtel à plus de 600 euros la nuit? Sans doute que non. Il faut avoir le courage de le dire; trop de politiques n'osent plus affronter ce débat.

**M. Xavier Baeselen.** – Nous reparlerons des missions parlementaires lors du prochain colloque. Revenons sur le sujet des parlements et des médias. Pensez-vous que les assemblées parlementaires dont vous faites partie permettent de donner un accès suffisant à l'information? Pouvons-nous nous améliorer à cet égard sur la manière dont les parlements communiquent sur le travail parlementaire?

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – La crise sanitaire a tout de même poussé le Parlement à améliorer sa communication vers les citoyens. Plusieurs intervenants l'ont souligné: aujourd'hui, tous nos travaux sont mis en ligne. C'est à la fois positif et négatif.

C'est positif, car cela facilite l'accès à l'information. Prenons l'exemple d'un acteur de l'enseignement qui s'interroge sur les changements à venir en lien avec le Pacte pour un enseignement d'excellence. En peu de temps, un directeur d'école peut visionner les deux questions qui concernent le sujet qui l'intéresse et se tenir au courant de l'évolution de la situation. Néanmoins, cet outil de rediffusion peut être utilisé à des fins que je juge néfastes. Dans le but de véhiculer leur prise de position ou d'exprimer leur colère sur les réseaux sociaux, certaines personnes exploitent des vidéos en les raccourcissant, en ne gardant que quelques phrases et en faisant fi d'une bonne partie du contexte. Cette pratique interpelle!

J'ai commencé la politique en 2000 et fais donc partie des plus anciens députés de cette enceinte. À l'époque, il n'y avait pas de réseaux sociaux et j'étais échevine de ma commune. Dès que la télévision locale faisait irruption dans l'hémicycle, les comportements des uns et des autres ont complètement basculé. Parfois, on assiste donc à une forme de théâtralisation au Parlement: une pièce se joue aux dépens du débat d'idées et de la recherche de solutions constructives.

À mes yeux, le mode de communication actuel est donc ambivalent. Je suis peu présente sur les réseaux sociaux et j'ignore ce qu'y communiquent les parlementaires. Utilisée à bon escient, la communication sur les réseaux sociaux peut être très positive.

**Un intervenant.** – Dans un espace public tel qu'un Parlement, toutes les tendances politiques sont représentées et toutes les idées sont généralement acceptées. Tout le monde peut à peu près dire ce qu'il souhaite sans craindre de répercussions. Sur les réseaux sociaux, je constate plus de défiance, de propos haineux ou complotistes et une parole est beaucoup plus facilement remise en question. Quel est votre avis à ce sujet?

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – À l'heure actuelle, la régulation sur les réseaux sociaux est minime, voire inexistante. Or, il s'agit d'un enjeu démocratique. Nous nous sommes laissés dépasser par des années de développement technologique et, aujourd'hui, l'espace public s'étend aussi à l'espace virtuel. Il y a donc une absence de régulation et même de réflexion sur ces questions, bien que les choses commencent doucement à changer.

Lorsque je prends la parole dans cet hémicycle ou au Parlement bruxellois, je me sens beaucoup plus en sécurité que sur les réseaux sociaux. C'est un problème. Les débats parlementaires sont tout de même soumis à des règles et si quelqu'un m'insulte dans ce cadre, il sera rappelé à l'ordre. Sur les réseaux sociaux, la modération est minime et les plateformes ne veulent surtout pas la prendre en charge. D'ailleurs, lorsque l'on s'inscrit sur un réseau social, on commence par cocher une case et accepter que la plateforme n'est pas responsable des contenus qui y sont publiés. C'est un parti pris assez culotté!

Il convient également de se rappeler que les plateformes ne sont pas là pour permettre aux gens de prendre du plaisir à discuter. Le principal intérêt est d'ordre économique: le but est que les utilisateurs y passent le plus de temps possible. Or, comme le rappelait Mme Schyns, les contenus clivants génèrent beaucoup plus d'interactions, donc de vues publicitaires et de revenus. Cela signifie qu'une personne qui se fait cyberharceler sur un réseau social rapporte de l'argent à la plateforme. C'est scandaleux! En tant que parlementaires, nous devons réfléchir à la façon d'encadrer les plateformes pour que chacun puisse s'exprimer en ligne en toute sécurité.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Jeune homme, je vous ai entendu dire que la liberté d'expression est totale dans l'espace public. Or, il existe quand même une loi qui encadre le racisme et qui a d'ailleurs été étendue à toute parole ou acte sexiste. Il est vrai que les plaintes introduites ne sont pas forcément suivies directement d'actes ou de sanctions, mais, en tout cas, une loi existe...

**M. Olivier Maroy (MR).** – C'est une excellente question. La réflexion est en cours au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi au niveau européen. Cette question est difficile à trancher parce qu'il en va de la liberté d'expression. Ce qui est insupportable pour M. Trucmuche est peut-être supportable pour Mme Choucroute.

Comme l'a expliqué Mme Schyns, il existe des lois. On ne peut pas tenir des propos racistes sur les réseaux sociaux. On ne peut pas tout dire. Comme l'a souligné Mme De Re, on constate beaucoup de propos violents sur les réseaux sociaux. Mon épouse est journaliste. Elle reçoit des messages d'une violence inouïe simplement parce qu'elle est une femme.

J'en appelle à une réflexion sur la modération des contenus. La plupart des médias possèdent un compte Facebook ou Instagram, sur lequel ils partagent leurs articles. Souvent, les internautes peuvent réagir. Malheureusement, il y a trop peu de modération. Des mots clés sont encodés dans un outil informatique, qui repère les mots interdits et empêche que les messages contenant ces mots soient publiés. Il faudrait un peu plus de modération humaine. Peut-être pourrait-on incorporer dans le décret sur les aides à la presse une clause selon laquelle les journaux en question recevraient un bonus s'ils acceptaient de consacrer des moyens importants à la modération des contenus sur les comptes qu'ils exploitent.

**M. Sadik Köksal (DéFI).** – L'avantage des réseaux sociaux est que vous pouvez également dénoncer les propos racistes ou bloquer vous-même certains comptes à la suite d'écrits racistes, haineux ou autre. Mais, effectivement, sur le plan judiciaire, faire la démarche de porter plainte est compliqué. En outre, cela prend parfois des mois, voire quelques années, pour que la justice fasse le suivi et condamne la personne en tort.

Au sein du Parlement, tout se fait dans un certain équilibre. À l'époque, si des propos sortaient du contexte ou s'il y avait des débordements, les présidents de commission ou le président en séance plénière pouvaient demander qu'on supprime certains propos des comptes rendus. Toutefois, puisqu'aujourd'hui, tout est enregistré et directement diffusé entre autres sur YouTube, je ne sais pas s'il y a un suivi similaire afin d'enlever certains extraits. Ce serait pourtant important et utile.

**Une intervenante.** – J'aimerais poser une question d'ordre plus général. Parmi nous se trouvent des étudiants en sciences politiques et des politicologues. Ce qui nous intéresse, ce sont surtout les impacts des réseaux sociaux pour la démocratie.

Selon vous, quels impacts les réseaux sociaux ont-ils pour la démocratie? Pensez-vous qu'ils représentent avant tout une menace ou un atout? Est-ce que les avantages sont plus nombreux que les inconvénients? Comment utilisez-vous vous-même les réseaux sociaux afin d'essayer de réduire l'écart avec les citoyens?

**M. Maxime Hardy (PS).** – Madame, je vous recommande un livre très intéressant intitulé «*Anti Bullshit*» et écrit par une sémiologue française. Dans ce livre, l'auteur décrit l'évolution de la société et elle explique comment, aujourd'hui, les messages qui sont très bien construits en *storytelling* font que notre société évolue vers une société de la post-vérité, où la nuance et la complexité n'ont plus leur place.

À mes yeux, il est nécessaire d'instaurer des balises pour que chacun puisse s'exprimer librement, sans discriminer une communauté plutôt qu'une autre. Pour cela, il convient de légiférer encore plus de manière à ce que les réseaux sociaux ne représentent pas une menace de propagation de *fake news* ou deviennent des médias de harcèlement.

Par ailleurs, les réseaux sociaux constituent également une opportunité. C'est à nous en tant que politiques de nous spécialiser sur la manière de communiquer sur les réseaux sociaux. Nous devons rendre la politique plus attractive, tout en faisant en sorte que les travaux que nous menons au sein de notre Parlement se fassent dans le respect de chacun. Dans certains pays, le respect des collègues parlementaires n'a plus forcément sa place au sein des assemblées démocratiques, ce qui est regrettable.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Les réseaux sociaux sont à la fois des amis et des ennemis. Ces outils sont géniaux, et j'aimerais bien que demain il existe une version publique de Facebook plutôt qu'un Facebook appartenant à une multinationale. Les réseaux sociaux sont des outils de communication très importants pour interagir avec la communauté.

Autrefois, les débats politiques avaient lieu dans le café du coin; aujourd'hui, ils prennent place sur les réseaux sociaux. Cela peut certes être formidable, mais cela peut aussi être dangereux, car les réseaux sociaux propagent des *fake news*. Les médias traditionnels ont un rôle à jouer dans la détection des *fake news*, ce qu'ils font très bien, surtout depuis la crise de la Covid-19. Dans ce vaste univers des réseaux sociaux, tout peut être dit. C'est pourquoi il me semble pertinent que des professionnels avisés se penchent sur ces questions.

**M. Olivier Maroy (MR).** – En tant que bon optimiste, je considère les réseaux sociaux comme des amis, sachant qu'ils peuvent toutefois représenter de sérieuses menaces. Je vois les dégâts qu'ils peuvent provoquer; c'est le cas dans certains pays. C'est pourquoi il est essentiel de les réguler. Il convient de mener une réflexion à ce sujet dans les différents parlements.

Je souligne par ailleurs l'utilité de soutenir une presse indépendante, d'investigation. C'est ce qui s'appelle le quatrième pouvoir. Plus les réseaux sociaux prennent de l'ampleur dans la société, plus nous avons besoin de journalistes formés, indépendants, capables de détecter les *fake news*.

Tout à l'heure, vous évoquiez, Monsieur Hardy, le rôle indispensable joué par les médias en période électorale. Un travail conséquent doit être réalisé par les journalistes pour permettre aux citoyens de s'y retrouver parmi tous les programmes. Néanmoins, l'exercice a ses limites. Plusieurs universités travaillent en collaboration avec des médias en élaborant des questionnaires. Nous avons véritablement besoin de plus en plus de médias pour décrypter tout cela.

Je lance encore un dernier appel: abonnez-vous à une gazette, ne vous informez pas uniquement sur les réseaux sociaux!

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Peu m'importe à présent, ami ou ennemi. Il faut approfondir ces questions, comme vous le faites. Je suis donc ravie que cet événement ait lieu pour décortiquer la manière dont ce système fonctionne.

L'enjeu démocratique derrière ces questions est celui de la représentation. Les personnes qui s'engagent en politique sont vite découragées par les violences auxquelles elles sont confrontées si elles ne rentrent pas dans le moule du politicien idéal. Notre système démocratique risque de connaître un recul en termes de diversité, de parité et d'âge moyen des élus.

J'ai consulté un rapport, qui faisait partie des notes de préparation de cette séance et qui était relatif aux femmes qui se projettent dans le monde politique. Lorsque je vois à quel point elles sont engagées et dans quelle mesure elles arborent des opinions politiques sur des sujets de société et lorsque je consulte le sondage cherchant à savoir si elles s'engageraient dans la politique, je constate qu'il y a un fossé vertigineux.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Cette situation représente un risque pour la

démocratie. En effet, je me rends compte que les publications les plus mises en avant sont celles qui sont les plus clivantes, à cause de l'utilisation de l'algorithme.

Certains partis dépensent énormément d'argent dans les médias, plus en Flandre que de notre côté, et cela crée une forme d'inégalité. Le gouvernement fédéral devra revoir le financement des partis. La situation dépasse notre niveau et elle devrait carrément être abordée au niveau européen. L'Europe devrait fixer des montants limites qui peuvent être dépensés pour des publications et des publicités les réseaux sociaux.

Ensuite, j'ai la chance de participer à la Foire du livre politique de Liège, organisée par l'ULiège. En 2020, le prix du livre politique fut remis à Yan Walraven pour son livre «*Le vol du siècle*». L'auteur y étudie comment nos données sont exploitées, comment nous avons perdu notre vie privée et comment nous pouvons la reconquérir.

Le deuxième enjeu relève de l'éducation aux médias et au sens critique, dont nous n'avons pas beaucoup parlé. Pourtant, le monde de l'école s'y attelle. Parfois, les enseignants ne possèdent pas tous les outils dont ils auraient besoin. Avec vous, en tant que chercheurs, et avec les médias «plus traditionnels», nous devons élaborer des outils qui seraient en phase avec la technologie actuelle. En effet, nous courons, alors que nos jeunes nous précèdent dans ce domaine.

**M. Sadik Köksal (DéFI).** – Le tableau qui indique le nombre d'abonnés d'un membre de l'extrême droite flamande était particulièrement éloquent: 500 000 abonnés! C'est énorme! À côté, la moyenne des abonnés des autres parlementaires est très faible.

Certes, les réseaux sont un très bel outil, mais ils comportent certains risques. Il est inquiétant de voir que, du côté néerlandophone, ce sont les partis d'extrême droite qui investissent le plus dans la publicité et que, du côté francophone, c'est le PTB qui est le premier contributeur, alors que ce parti pourfend toujours les GAFAN. Ce double discours est inacceptable.

Le risque est aussi lié à la personne qui reçoit le message: a-t-elle suffisamment de maturité et de discernement pour décortiquer les messages véhiculés? C'est la guerre des *fake news*! Les étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire sont sans doute mieux armés que monsieur et madame Tout-le-Monde. Ils sont également mieux outillés que certains jeunes qui sont malheureusement très influençables. Il y a là un risque réel!

**M. Xavier Baeselen.** – Je remercie les équipes du Parlement qui ont organisé ce colloque ainsi que les représentants de l'ULB, avec laquelle nous avons conclu un partenariat pour faire des parlements un objet d'études. Ce colloque est une illustration concrète de notre partenariat.

Je remercie également l'ensemble de la communauté scientifique qui a participé au débat de ce jour. Je l'encourage à maintenir son intérêt pour les parlements, les élus et le fonctionnement de la démocratie.

Je vous remercie aussi pour votre présence, Mesdames et Messieurs, que vous soyez chercheurs, étudiants, collaborateurs politiques, parlementaires ou citoyens.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. La séance est levée.

Éditeur responsable : Xavier Baeselen, secrétaire général

Rue de la Loi 6 - 1000 Bruxelles

[www.pfwb.be](http://www.pfwb.be)

Mars 2023



Mars 2023